Rapport Annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Année 2022

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE 5

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE 6

CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION 8

2.1 LE PERSONNEL 8

2.2 LE MATERIEL 9

2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS 9

2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE 11

2.4.1 Modalités de collecte 11

2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire 14

2.4.3 Organisation de la collecte en PAP 15

2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers 18

2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES 19

2.6 SYNTHESE 22

CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS 25

3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010 25

3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES 28

3.3 PLPDMA 28

3.4 GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS 29

3.5 REDEVANCE SPECIALE POUR LES GROS PRODUCTEURS NON MENAGERS 30

3.6 TARIFICATION INCITATIVE 30

3.7 CONNAISSANCE DES COUTS 31

3.8 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE 32

3.8.1 Autocollant Stop-Pub 32

3.8.2 Promotion du compostage individuel 32

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN 33

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN 36

CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION 37

6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE 37

6.1.1 Site Internet 37

6.1.2 Actualités 38

6.1.3 Journal intercommunal 39

6.2 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC 41

6.2.1 Journée nettoyage de la nature 41

6.2.2 Collecte de jouets « laisse parler ton cœur » 42

6.3 MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE 43

6.4 DISTRIBUTION PERMANENTE D'OUTILS DE COMMUNICATION 43

CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT 45

7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 45

7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT 46

7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT 48

7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT 49

7.5 COUTS DU SERVICE 50

CHAPITRE 8 : LES PROJETS 51

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS :

3CG : Communauté de communes Cœur de Garonne

AAP : Appel à projet

AV : Apport volontaire

BCMP : Emballages Recyclables

BCMPJ : Emballages Recyclables et Papiers en mélange

CC : Communauté de communes

CCV : Communauté de Communes du Volvestre

DDS Déchets dangereux spécifiques

DEA : Déchets d'éléments d'ameublement = Mobilier usagé

DMA : Déchets ménagers et assimilés

DV : Déchets verts

ISDI : Installation de stockage des déchets inertes

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux

J : Papiers

OMA : Ordures ménagères et Assimilés

OMR : Ordures ménagères résiduelles

PAV : Point d'apport volontaire

PAP : Porte-à-porte

PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

PR : Point de regroupement

RDT : refus de tri

RS : Redevance spéciale

RSHV : Recyclables secs hors verre = Emballages (hors verre) et Papiers

SERD : Semaine européenne de réduction des déchets

SPGD : Service Public de Gestion des Déchets

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

TI : Tarification incitative

TLC : Textiles, Linge de maison et Chaussures

TV : Tout-venant

TZDZG : Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

ZDZG : Zéro Déchet Zéro Gaspillage

PREAMBULE

Qui n'aura pas entendu parler de déchets, de poubelle, de tri, de tarification incitative tout au long de l'année 2022 ?

Ces mots ont été à l'origine de nombreuses de nos conversations. Que ce soit au coin d'une rue, d'un chemin, chez le boulanger, autour d'un café ; un sujet prédominant sur toutes les lèvres qui, pour certains est une réelle évolution dans le mode de consommation et de gestion dans les foyers, et pour d'autres, de grandes interrogations sur un mode de gestion encore peu connu sur notre territoire.

C'est dans le courant de cette belle et chaude année 2022 que la tarification incitative s'est déployée. Notre service est dans un premier temps allé à la rencontre des habitants de notre territoire en réalisant des réunions publiques afin de pouvoir expliquer les tenants et les aboutissants de ce projet. S'en est suivi, des permanences de distribution où chaque foyer a pu retirer son nouveau contenant et/ou son badge, créant un compte usager ou en validant les informations récoltées lors des derniers échanges avec notre service de relations usagers.

Avec des journées bien étoffées, notre service s'est assuré de pouvoir répondre sans relâche à toutes les thématiques qui ont pu être demandées. Etudes de déploiement, accompagnement sur la réduction de la production de déchets en insufflant des sujets bénéfiques que sont les extensions des consignes de tri, les techniques du compostage individuel ou collectif et le service de broyage pour les communes.

Cette année 2022 a été une étape capitale tant pour les administrés que pour nos équipes. Nul doute que le démarrage de la tarification incitative ne se fera sans la compréhension de tous. Complexité et subtilité auront tous leurs sens dans cette nouvelle vision du tri de nos poubelles.

a)

b)

Figure 1 : a) Colonne d'apports volontaires pour les emballages vides
Figure 2 : b) Colonne d'apports volontaires pour les ordures ménagères

CHAPITRE 1 : LE TERRITOIRE

La Communauté de Communes Cœur de Garonne est née le 1er janvier 2017 de la fusion de trois communautés de communes : La Communauté de Communes du Savès (18 communes, 16 525 habitants), la Communauté de Communes de la Louge et du Touch (14 communes, 5 533 habitants) et de la Communauté de Communes du Canton de Cazères (16 communes, 12 804 habitants).

Elle s'étend sur **une superficie de 570 km2 selon un axe nord-sud**, au sud-ouest de l'agglomération toulousaine, pour **une population de 35 415 habitants** (population – INSEE 2020). Les 48 communes qui la composent sont, par ordre alphabétique :
Beaufort, Bérat, Boussens, Cambernard, Castelnau-Picampeau, Casties-Labrande, Cazères, Couladère, Forgues, Francon, Fustignac, Gratens, Labastide-Clermont, Lahage, Lautignac, Le Fousseret, Le Pin-Murelet, Le Plan, Lescuns, Lherm, Lussan-Adeilhac, Marignac-Lasclares, Marignac- Laspeyres, Martres-Tolosane, Mauran, Mondavezan, Monès, Montastruc-Savès, Montbéraud, Montclar de Comminges, Montégut-Bourjac, Montgras, Montoussin, Palaminy, Plagne, Plagnole, Polastron, Poucharramet, Pouy-de-Touges, Rieumes, Saint Araille, Saint-Elix le Château, Saint Michel, Sainte-Foy de Peyrolières, Sajas, Sana, Savères, Senarens.

Le territoire de la CC Cœur de Garonne est considéré comme **semi-rural** avec quelques gros bourgs (2 000 à 5 000 habitants) et des petites communes très rurales à l'habitat dispersé (cf. ***Figure 2***).

Le ***Tableau 1*** regroupe les principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne.

Tableau 1 : Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne

Nom	Communauté de Communes Cœur de Garonne
Nombre de communes	48 communes
Superficie	570 km² selon un axe Nord-Sud, au Sud-Ouest de l'agglomération toulousaine
Population (INSEE 2020)	35 415 habitants
Densité moyenne	62 habitants/km² (min. : 12,1 – max. : 259,1)
Typologie d'habitat	Semi-rural avec quelques gros bourgs (2 000 à 5 000 habitants) et des communes très rurales à l'habitat dispersé
Dynamique d'évolution	+ 1% de population entre 2010 et 2015 en moyenne
Particularités du territoire	• Population rurale en habitat pavillonnaire • Un territoire bien desservi par 3 déchèteries • 12 zones d'activités

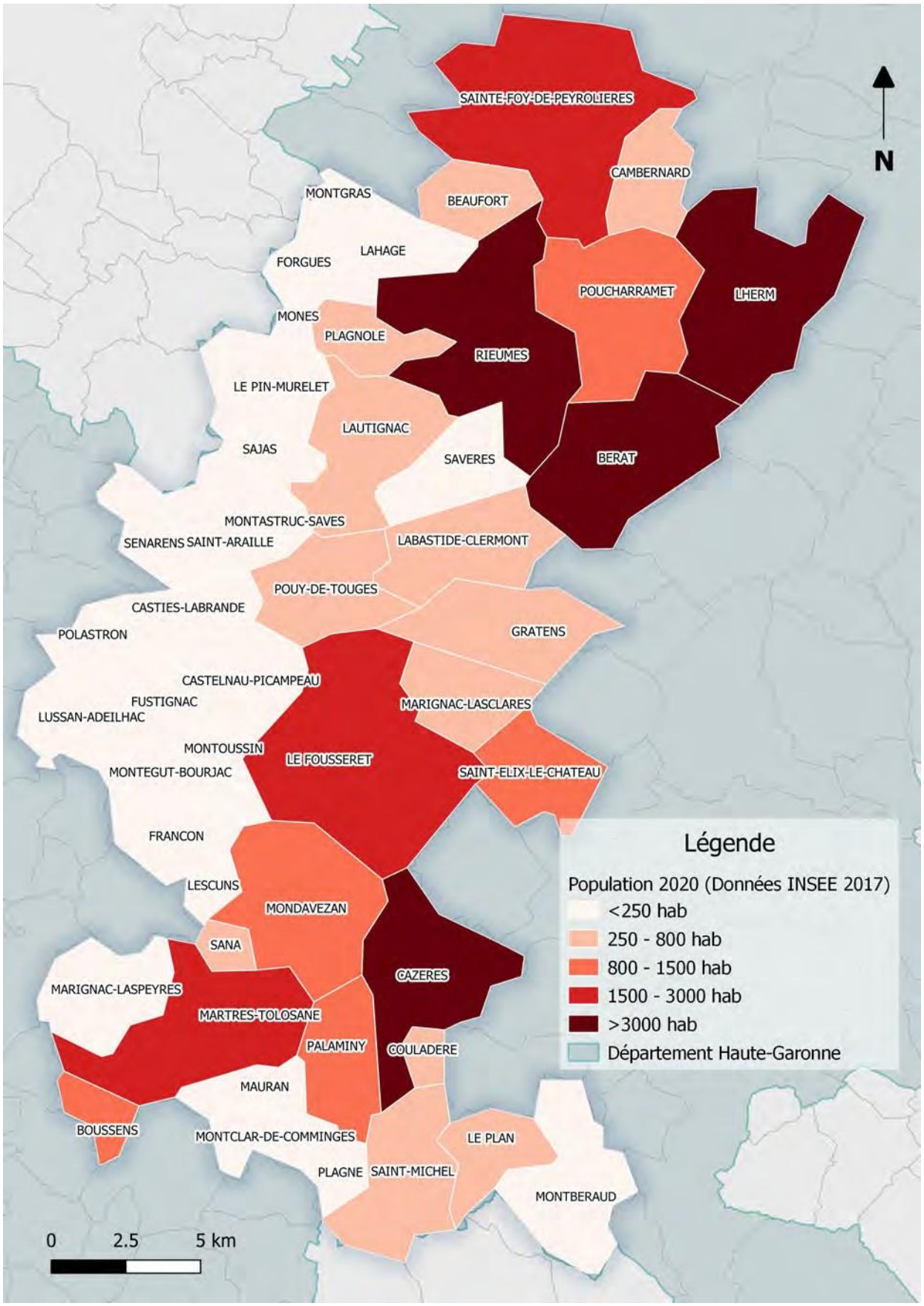

Figure 2 : Limites administratives, nombre d'habitants des communes du territoire de la CC Coeur de Garonne

CHAPITRE 2 : LA COLLECTE DES DECHETS : ORGANISATION

2.1 LE PERSONNEL

Le service compte 48 postes au total.

L'équipe administrative du service OM, basée sur Le Fousseret à la Maison des Pyrénées, comprend un responsable de service OM/Déchèterie qui organise l'ensemble de l'activité relative à la prévention et la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, une assistante administrative, une gestionnaire de la valorisation et du traitement des déchets, deux ambassadeurs du tri qui assurent la communication de proximité, deux chargées des relations usagers.
En 2022, l'équipe a connu quelques mouvements de personnel. Un responsable d'activité, un chef d'équipe collecte et déchèterie Nord ont ainsi pris possession de leur poste respectif.

Les agents de collecte ou de déchèterie sont répartis sur les deux secteurs géographiques définis selon la ***Figure 4.***

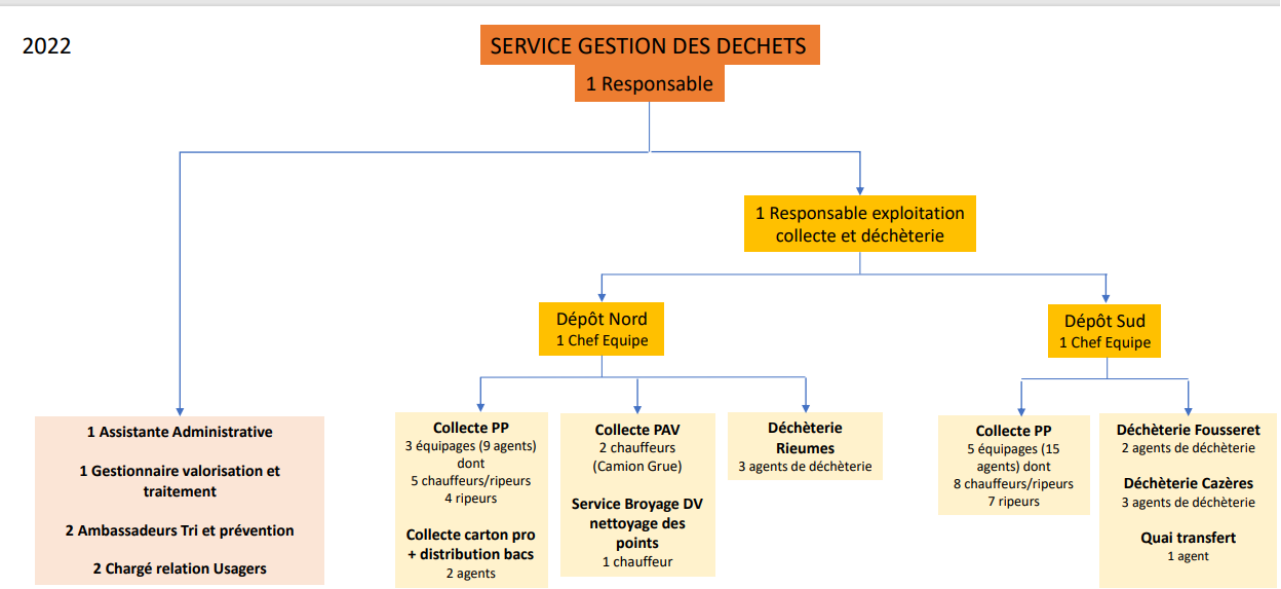

Figure 3 : Organigramme du service de gestion des déchets

2.2 LE MATERIEL

La CC Cœur de Garonne dispose d'un parc de véhicules pour assurer la collecte et le transport réalisés en régie (***Tableau 2***). Les bennes à ordures ménagères (BOM) assurent la collecte en porte-à- porte et en points de regroupement des bacs roulants individuels et collectifs. Les camions polybennes réalisent la collecte des points d'apports volontaires (colonnes aériennes et semi- entérées) et le transport de déchets vers les lieux de traitement.

Tableau 2 : Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie

VEHICULES	SITES	
	RIEUMES (Zone Nord)	MONDAVEZAN (Zone Sud)
Benne à ordures ménagères	3 BOM + 1 BOM (mulet)	5 BOM + 1 BOM (mulet)
Polybenne	2 Polybennes	1 Polybenne

Les équipes fonctionnant sur les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) comprennent un chauffeur et deux ripeurs. Le camion polybenne nécessite l'intervention d'un seul chauffeur.

2.3 LES BATIMENTS ET INSTALLATIONS

Le personnel « technico-administratif » et le personnel d'animation sont basés à la Maison des Pyrénées (Le Fousseret).

Des bâtiments techniques annexes à chaque déchèterie sont dévolus à la collecte des OMA (garages, vestiaires, sanitaires, bureaux).

Les trois déchèteries disposent des équipements et matériels nécessaires à leur activité.

D'un point de vue pratique, les services de collecte des OMA et des déchèteries sont organisés en deux zones géographiques, « Sud » et « Nord » (***Figure 4***).

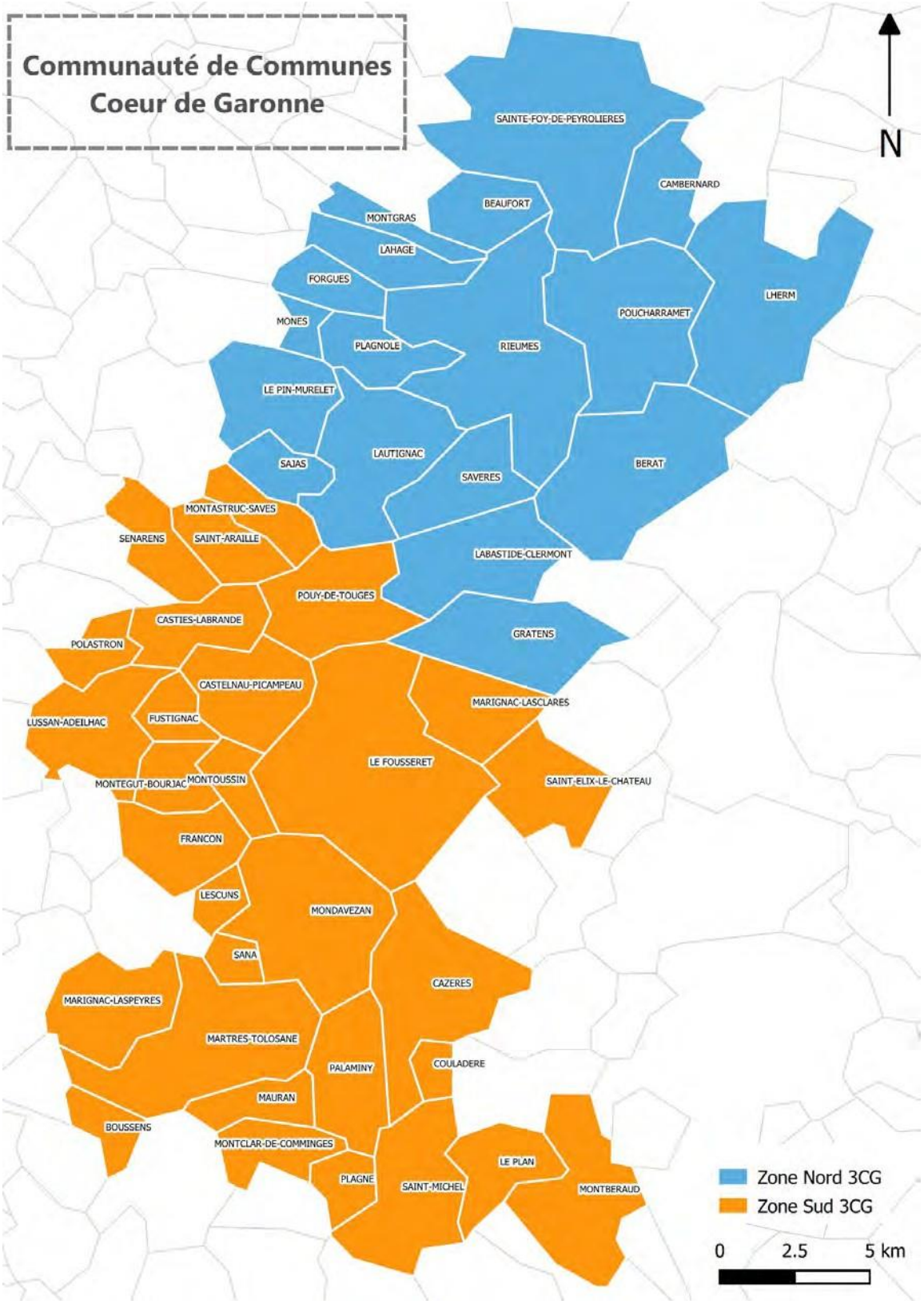

Figure 4 : Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques

2.4 L'ORGANISATION DU SERVICE

Le service à l'usager se compose :

- ✓ D'un service de collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives des emballages recyclables, des papiers et du verre d'emballage).
- ✓ D'un service de déchèteries réservé aux déchets occasionnels et/ou dangereux ne pouvant être assimilés aux ordures ménagères.
- ✓ D'un service d'animation chargé de la prévention et de la communication de proximité.
- ✓ D'un service « Relations usagers » en charge de la création et de la mise à jour du fichier usagers, de la facturation (redevance spéciale) et de l'accueil téléphonique.
- ✓ D'une collecte spécifique pour les déchets verts (pour 4 communes du secteur sud jusqu'au 30/06/2022).
- ✓ D'une collecte de cartons en PAP pour les professionnels dont le volume de production hebdomadaire est suffisant (> 240L de cartons à plat par semaine).

Le SPGD assure la collecte des déchets dits « Assimilés », c'est-à-dire de nature similaire à ceux produits par un ménage, des usagers non ménagers du territoire (professionnels, administrations, associations…), dans la mesure où cette collecte se déroule dans les mêmes conditions que celle des ménages et n'impose pas de contraintes particulières au service.

De manière générale, la collecte est réalisée en régie exceptée la collecte des recyclables en points d'apport volontaire sur le secteur sud, soit le verre, les emballages et les papiers en apport volontaire.

En tant que collectivité adhérente au SYSTOM des Pyrénées, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a transféré la compétence traitement à ce dernier, notamment pour les flux ayant pour exutoire l'ISDND du Pihourc et le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Il s'agit donc plus précisément des flux d'ordures ménagères résiduelles, d'emballages ménagers, de papiers graphiques, de cartons et de tout-venant de déchèterie. Pour les autres flux de déchets, le traitement est assuré par des prestataires privés en contrats de prestations directs avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

Le SYSTOM réalise également la collecte et le transport des recyclables en apport volontaire du secteur sud (voir plus haut), le transport des OMR depuis les quais de transferts de Carbonne et de Cazères et enfin le transport du tri, excepté celui issu de la zone nord, réalisé en régie.

2.4.1 Modalités de collecte

Les modalités de collecte des OMA à l'usager se déclinent selon les secteurs en :

- ✓ Collecte individuelle en porte-à-porte (**PAP**), l'usager dispose d'un bac individuel ;
- ✓ Collecte en points de regroupement (**PR**), un petit groupe d'usagers déposent leurs déchets dans un bac collectif ;
- ✓ Collecte en apport volontaire (**PAV**), l'usager dépose ses déchets sur un point d'apport aménagé sur la commune.

Cette organisation des modes de collecte des OMA, largement héritée du fonctionnement des anciennes collectivités, est représentée graphiquement sur les ***Figure 6*** **et** ***Figure 7***. Ces dernières concernent respectivement les OMR et les recyclables (emballages et papiers). Le mode de collecte indiqué sur la carte est le mode majoritaire sur la commune. Une commune en PAP peut comporter quelques zones en points de regroupement (PR), notamment au niveau des logements collectifs, des impasses…

Figure 5 : Photo de la collecte en porte à porte

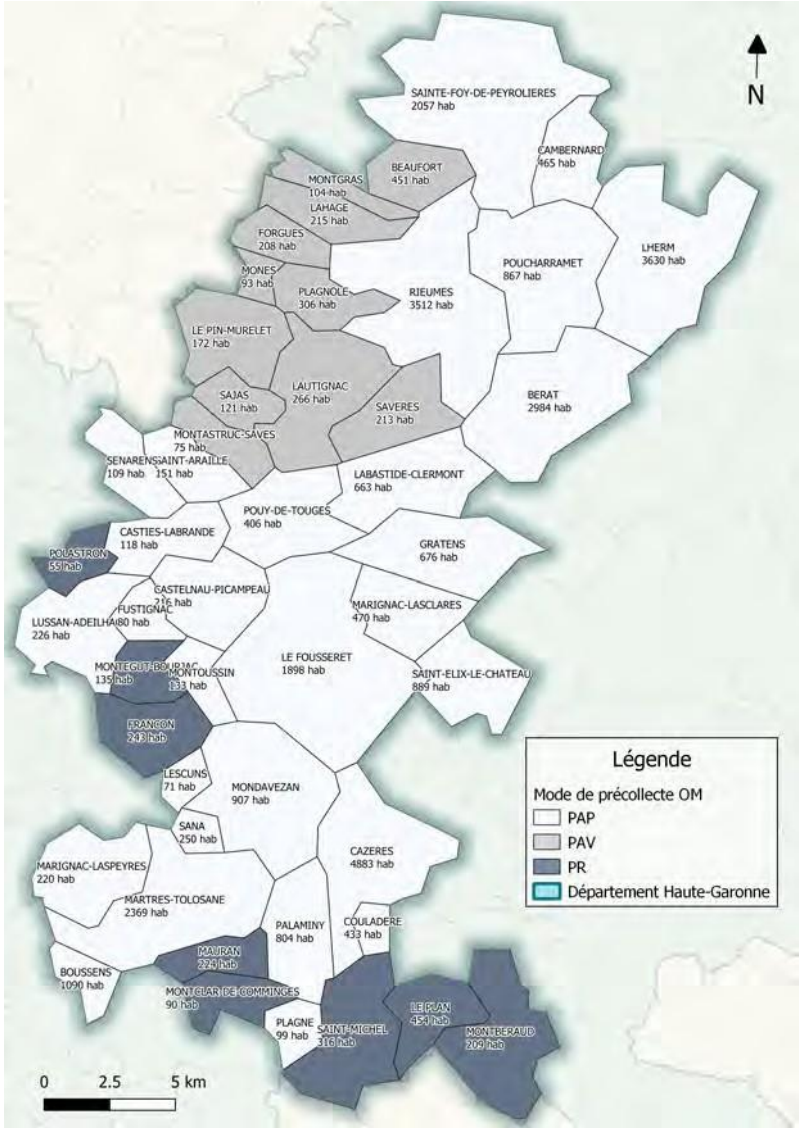

Figure 6 : Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne

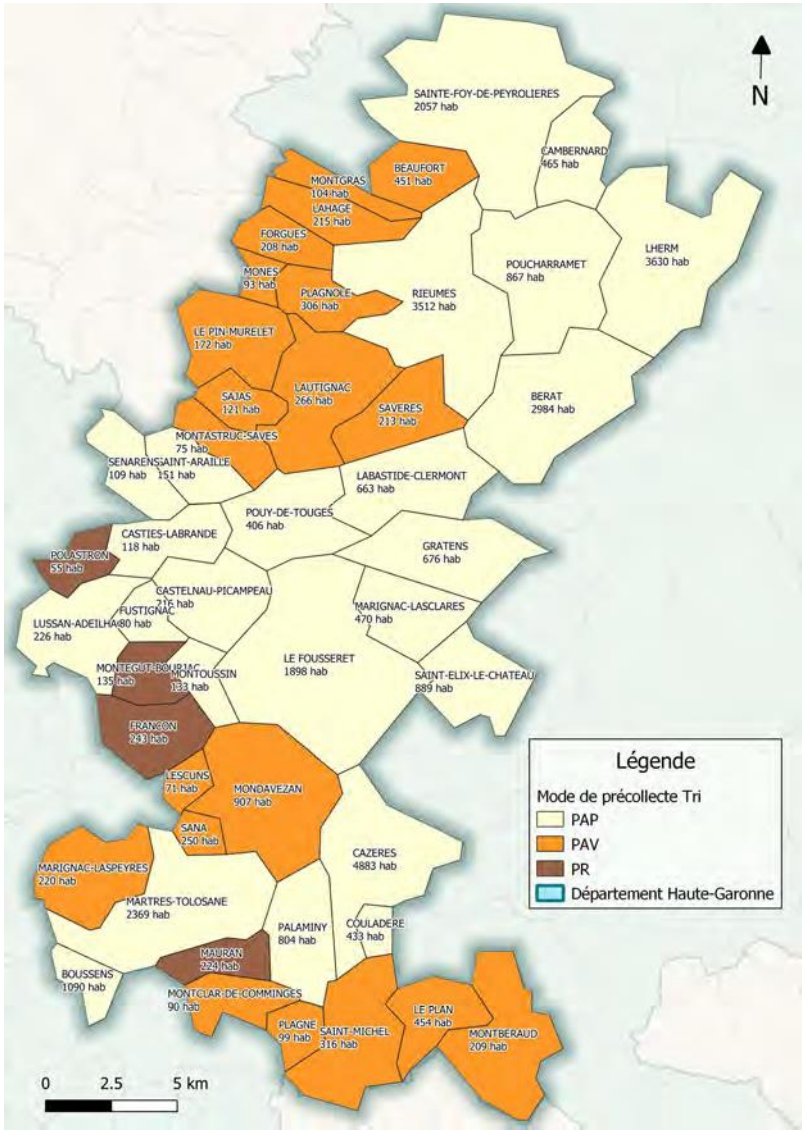

Figure 7 : Modalités de collecte des Recyclables (Emballages et Papiers) sur les communes de la CC Cœur de Garonne

2.4.2 Organisation de la collecte en apport volontaire

Cinq flux sont concernés par l'apport volontaire.

Les OMR, les emballages et les papiers sont généralement collectés en apport volontaire sur des petites communes peu denses où l'habitat très dispersé rendrait beaucoup trop coûteux une collecte en porte-à-porte. La collecte est réalisée sur des points tri qui disposent de colonnes semi-enterrées pour le flux d'OMR et de colonnes aériennes pour les emballages et les papiers.

Le verre et les textiles sont collectés en apport volontaire sur l'ensemble du territoire, le verre dans des colonnes aériennes, les textiles dans des bornes à tambour mises à disposition par le collecteur (Le Relais).

Pour la partie nord du territoire collectée en régie, l'ensemble des flux (hors textiles) est déposé au quai de Rieumes. Pour la partie sud du territoire dont la collecte est réalisée par le SYSTOM, les flux (hors textiles) sont acheminés directement vers les exutoires. Les papiers, cartons et emballages sont transportés vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière. Le verre est acheminé vers la Verrerie Ouvrière d'Albi (VOA). Les Ordures Ménagères sont dirigées vers l'ISDND du Pihourc (transport SYSTOM).

C'est Le Relais qui se charge de collecter les bornes textiles et d'acheminer les vêtements, linge et chaussures au centre de tri de Marciac (32).

Le ***Tableau 3*** reprend les données relatives à l'apport volontaire sur le territoire de la CC Cœur de Garonne pour l'année 2022.

Tableau 3 : Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2022

Flux de déchets en apport volontaire (AV)

	OMR	Verre	Emballages	Papiers	Textiles
Nombre de contenants	20	181	40	33	21
Type de contenant	Bornes Semi-enterrées	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Colonnes aériennes	Bornes à tambour
Tonnage collecté	421,25 t	1 074.59 t	40,04 t	59.44 t	123,77 t
Population concernée	2 277 habitants	35 448 habitants	4 913 habitants	4 913 habitants	35 415 habitants

La collecte des points d'apport volontaire, lorsqu'elle est réalisée en régie, s'effectue à l'aide d'un camion polybenne équipé d'une grue.

2.4.3 Organisation de la collecte en PAP

La collecte en porte-à-porte est réalisée par les camions bennes à ordures ménagères (BOM) dont l'équipage est composé d'un chauffeur et de deux ripeurs. Les usagers disposent de bacs roulants, individuels ou collectifs, dans lesquels ils déposent leurs déchets qu'ils présentent à la collecte selon un calendrier défini.

Les tournées de collecte débutent vers 4h du matin pour les OMR, les emballages en mélange et les déchets de jardin. Pour les cartons bruns des professionnels, la collecte s'effectue en journée par une équipe de deux personnes.

La fréquence de collecte est codifiée selon le nombre de passages par semaine (*Tableau 4)*.
Une collecte réalisée deux fois par semaine est notée C2. Une collecte réalisée une fois par semaine est notée C1…

L'étude d'optimisation réalisée en 2018 avait montré la nécessité d'harmoniser le service auprès des habitants, dans un souci de maîtrise des coûts mais également d'équité de service, tout en répondant aux besoins réels des habitants.

Ainsi, depuis le 5 octobre 2020, toutes les communes collectées en bacs individuels bénéficient d'une **collecte hebdomadaire (C1) pour les ordures ménagères** et d'une **collecte par quinzaine (C0,5) pour les emballages et papiers recyclables**. Cette harmonisation des fréquences de collecte ne concerne pas les centres bourgs de Cazères et de Martres Tolosane, dont la collecte est restée inchangée (C2) en attendant le passage en dispositif collectif enterré.

Tableau 4 : Fréquence de collecte et code associé

FREQUENCE	Code fréquence
Collecte réalisée deux fois par semaine	C2
Collecte réalisée une fois par semaine	C1
Collecte réalisée une fois par quinzaine	C0,5
Collecte réalisée une fois toutes les trois semaines	C0,3

Les **Figure 9** *: Fréquences de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne* et **Figure 8** présentent la répartition des fréquences des collectes pour les ordures ménagères et le tri sur le territoire depuis le 5 octobre 2020.

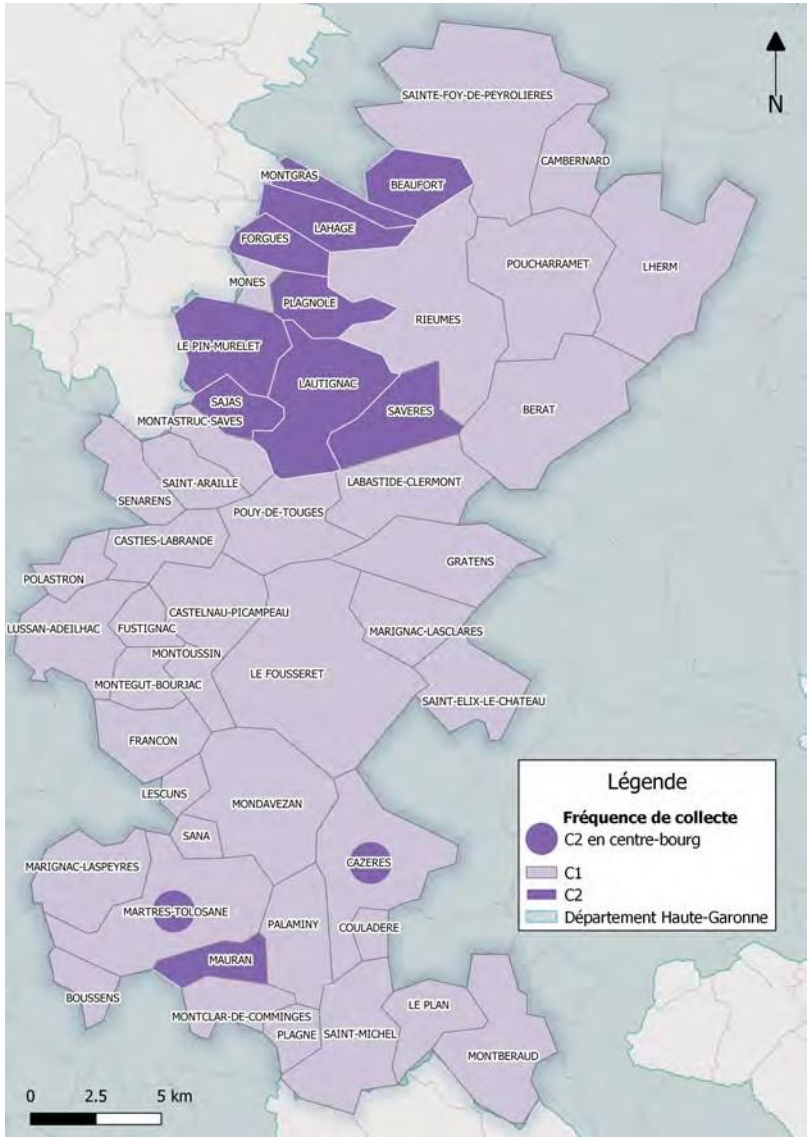

Figure 9 : ***Fréquences de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne***

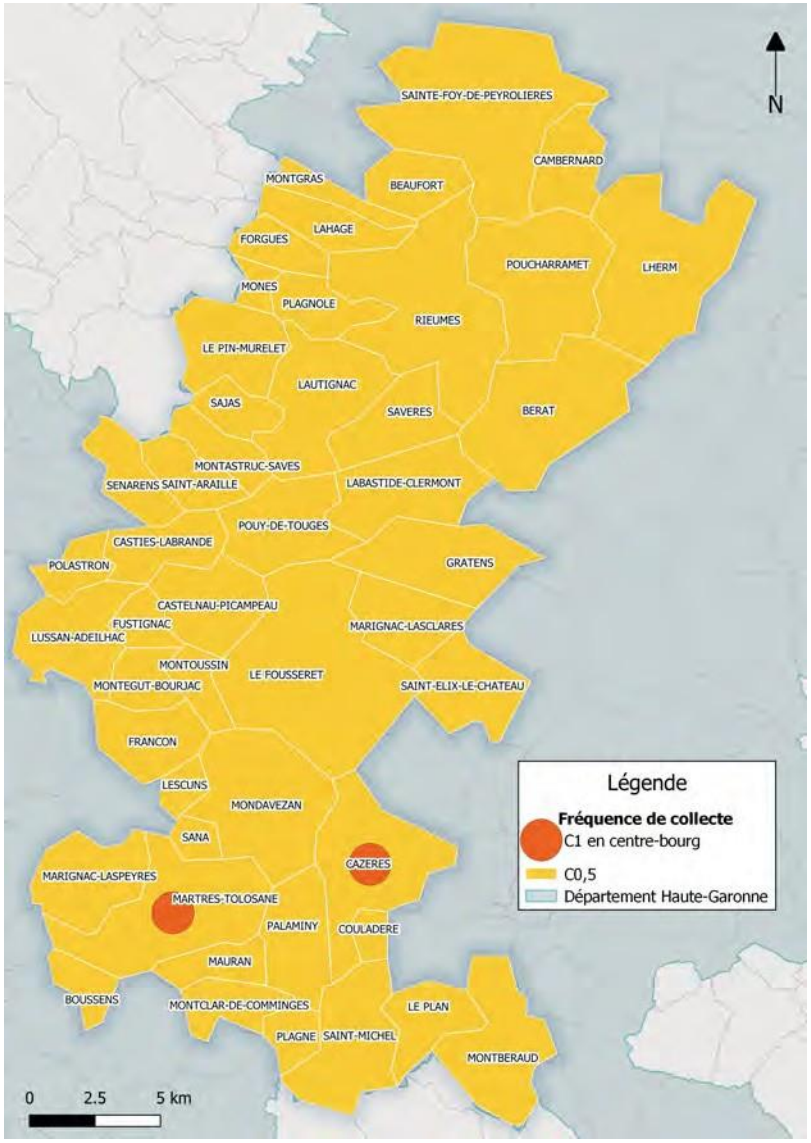

Figure 8 : ***Fréquences de collecte des Recyclables (Emballages légers et Papiers) sur la CC Cœur de Garonne***

Au terme de la tournée, les flux collectés sont acheminés vers leurs sites de traitement respectifs :

- ✓ Les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers les centres de transfert de Carbonne ou de Cazères puis transportées en semi-remorque par le SYSTOM des Pyrénées vers l'ISDND du Pihourc où elles sont enfouies.
- ✓ Les emballages et papiers en mélange (BCMPJ) sont dirigés vers les quais de transfert de Carbonne et Cazères (transport SYSTOM) ou la déchèterie de Rieumes (transport régie) puis acheminée en convoi vers le centre de tri de Villeneuve de Rivière où ils sont triés par matériaux puis transférés vers les sites de recyclage spécifiques tandis que le refus de tri est enfoui à l'ISDND du Pihourc.
- ✓ Les emballages en verre sont recyclés à la Verrerie Ouvrière d'Albi (81).
- ✓ Les déchets de jardin sont déposés à la plateforme de compostage de Roquefort-sur-Garonne.
- ✓ Les Encombrants et cartons rejoignent les flux de déchèteries.
- ✓ Les cartons des professionnels sont déposés au centre de tri de Villeneuve de Rivière.

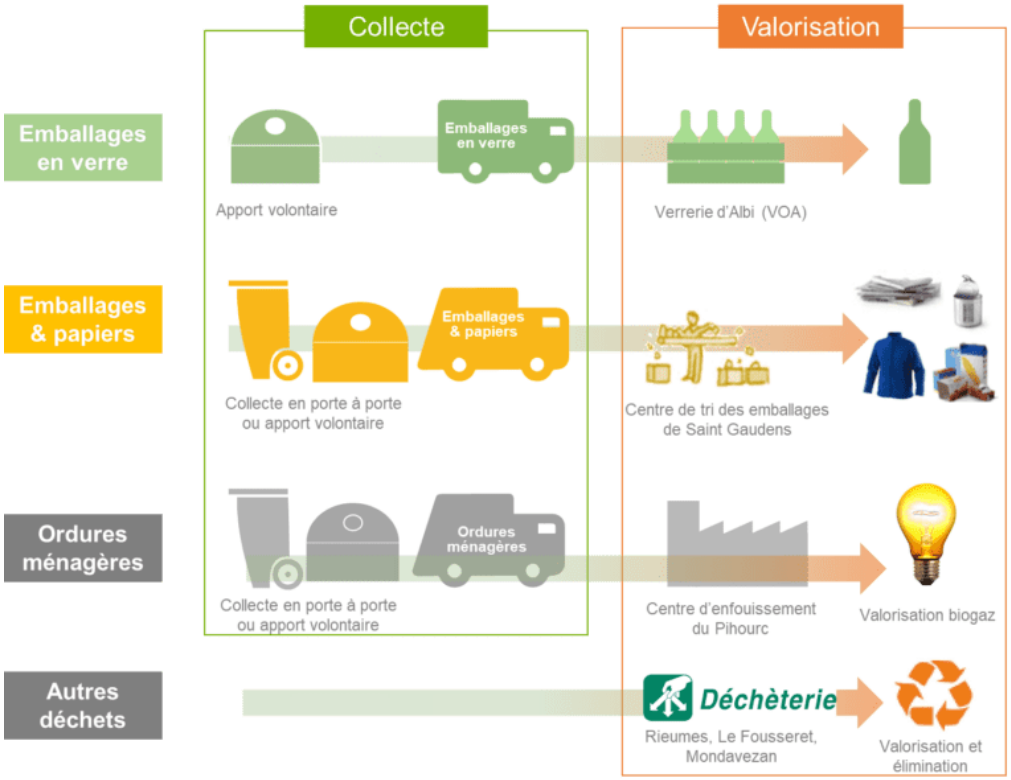

Figure 10 : Destinations de traitement des différents flux collectés

Le ***Tableau 5*** reprend les données essentielles des flux collectés en PAP.

Tableau 5 : Données relatives au porte-à-porte sur la CC Cœur de Garonne

	OMR	BCMPJ	OJ	Cartons Pro
Population desservie	33 171 habitants	30 535 habitants	8 871 habitants	.....
Tonnages annuels	6527.60 t	1241.44 t	133.02 t	131,62 t
Couleur du bac	Gris/Bordeaux (1)	Gris/Jaune (1)	Variable	Gris/Jaune

(1) en cours d'harmonisation sur le territoire

Il convient aussi de préciser que la collecte des ordures de jardin, service qui découlait d'une prestation assurée par l'ex CC du Canton Cazérien pour 4 communes du territoire, a été arrêtée le 30 juin 2022. Ce service, tel qu'il était assuré par la CC du Canton Cazérien ne pouvant plus être assuré aujourd'hui par la communauté de communes, a cependant été repris sur la commune de Cazères par les services techniques de la ville sous certaines conditions.

2.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Les producteurs non ménagers peuvent avoir recourt, dans le cadre de la redevance spéciale, à la collecte du SPGD tant que les déchets générés restent compatibles avec la collecte des ménages. Il n'y a pas officiellement de seuil défini.

2.5 FOCUS SUR LES DECHETERIES

La CC Cœur de Garonne dispose de trois déchèteries situées respectivement sur les communes de Rieumes, Le Fousseret et Mondavezan. Ces structures sont accessibles à l'ensemble des administrés du territoire, ainsi qu'aux collectivités et artisans de la CC Cœur de Garonne. Pour les particuliers, l'accès est gratuit après enregistrement initial avec délivrance d'une carte d'accès (une par foyer) à présenter lors de chaque visite.

Figure 11 : Positionnement des déchèteries sur le territoire

Les déchèteries situées à Rieumes et le Fousseret sont accessibles aux artisans du territoire, après enregistrement initial obligatoire, selon les modalités d'accueil et de facturation propres aux ex-collectivités. Sur Rieumes, la facturation se fait sur la base d'une pesée (présence d'un pont bascule) tandis que sur Le Fousseret, elle est basée sur un tarif forfaitaire au passage. Ces conditions ont été votées par la Communauté de Communes Cœur de Garonne par délibération (D-2017-253-7- 10) et sont précisées dans le tableau ci-dessous (***Tableau 6***).

Tableau 6 : Modalités de facturation des artisans en déchèterie

LE FOUSSERET (Tarif au passage)	RIEUMES (Tarif au kg)
Encombrants / Tout-venant : 10 € Déchets verts : 20 € Gravats : 10 € DMS : 3 € par litre ou par kg (avec un minimum d'1 l ou d'1 kg)	Encombrants / Tout-venant : 0,09 € Végétaux : 0,021 € Gravats : 0,005 € Bois : 0,038 € Pelouse : 0,017 € DMS : Peintures, filtres, solvants : 0,60 € Produits phyto : 1,80 €

L'accueil est assuré par les gardiens qui orientent les usagers et contrôlent la conformité des dépôts. La déchèterie est un service complémentaire à la collecte des Ordures Ménagères et Assimilés (OMR, Emballages Recyclables, Papiers et Verre). Les usagers peuvent y déposer tous les déchets volumineux, encombrants ou dangereux qui ne peuvent, et ne doivent pas ? être jetés avec les ordures ménagères. Les flux de déchets acceptés sont les suivants :

Tableau 7 : Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne

Tout-venant	**Ferrailles**	**Bois**	**Branchages**
Pelouses	**Gravats**	**Cartons**	**Gros électroménager**
Petit électroménager	**Ecrans**	**Déchets Ménagers Spéciaux**	**Lampes et Néons**
Huile de vidange	**Huile alimentaire usagée**	**Piles et batteries**	**Papiers Graphiques**
Emballages Ménagers Recyclables	**Verre d'emballage**	**Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux** ***(patients en auto-traitement)***	**Pneus de véhicules légers** ***(propres)***
Textiles et Chaussures usagés	**Radiographies médicales**	**Mobilier usagé**	

Les jours et horaires d'ouvertureS sont compilés dans le ***Tableau 8*** qui suit :

Tableau 8 : Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Cœur de Garonne

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI		VENDREDI		SAMEDI	
RIEUMES	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers	FERMÉ		9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00
Professionnels			9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00		
LE FOUSSERET	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers et Professionnels	FERMÉ		9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00
MONDAVEZAN	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM	AM	PM
Particuliers	FERMÉ		9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00	9h00-12h00	14h00-17h00

Les flux de déchets collectés en déchèterie suivent également une filière de traitement/valorisation spécifique à leur nature (cf. ***Figure 12***).

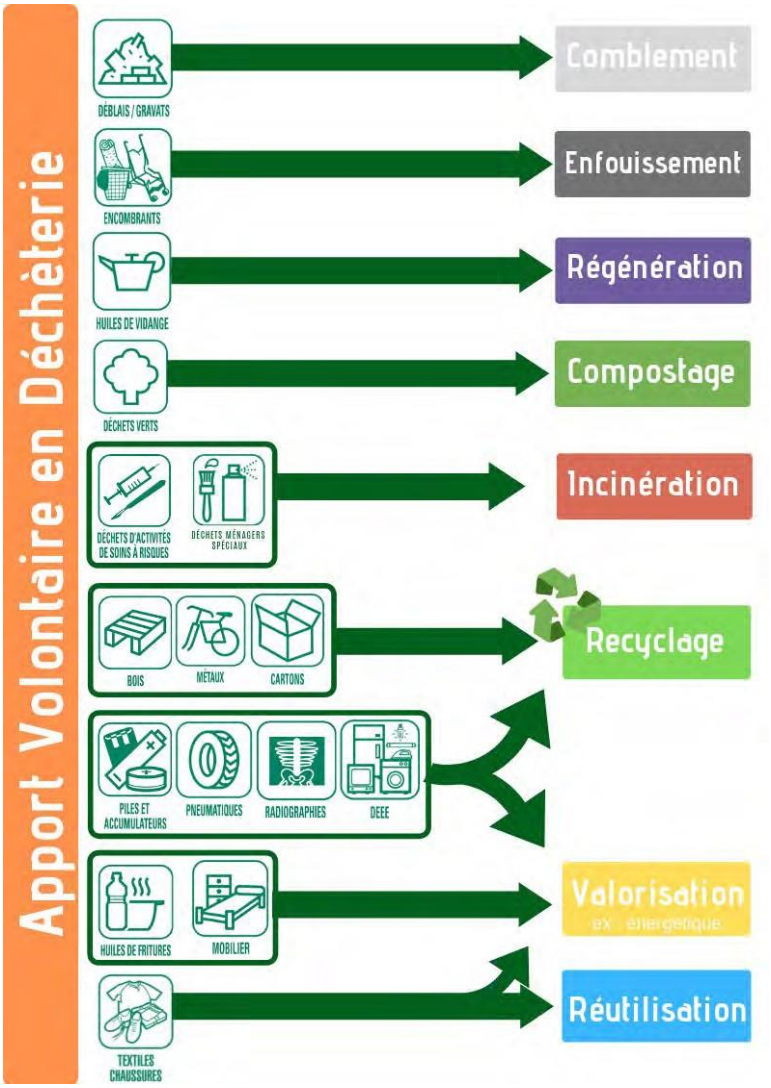

Figure 12 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie

2.6 SYNTHESE

Les différents flux de déchets pris en charge sont listés dans le ***Tableau 9.*** Le mode de collecte, la compétence ainsi que l'organisation et l'exutoire de chaque flux y sont également précisés.

Tableau 9 : Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux

Flux de déchets	COLLECTE		TRAITEMENT		
	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
OMr	PAP/AV	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
RSHV - BCMPJ	PAP	Régie	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	*Voir détail des flux*
RSHV - BCMP	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	*Voir détail des flux*
RSHV - J	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	SYSTOM des Pyrénées	Recyclage	*Voir détail des flux*
Acier	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	-
Aluminium	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	-
PCNC	PAP/AV		Véolia Midi-Pyrénées	Recyclage	-
PCC	PAP/AV		Véolia Midi-Pyrénées	Recyclage	-
PET clair	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
PET foncé	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
PEHD	PAP/AV		Paprec France	Recyclage	-
Papiers	PAP/AV		Saica Natur	Recyclage	-
Refus de tri			SYSTOM des Pyrénées	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Verre	AV	Régie (Zone Nord) SYSTOM des Pyrénées (Zone Sud)	Verrerie Ouvrière d'Albi	Recyclage	Verrerie Ouvrière d'Albi (81)
Déchets vert	PAP/Déchèterie	Régie	SARL Gajan (Déchèterie) Suez Environnement (PAP)	Compostage	SARL Gajan (Déchèterie) Plateforme de Roquefort-sur-Garonne (PAP)
Textiles	AV	Le Relais	Le Relais	Réutilisation / Recyclage	Centre de tri de Marciac (32)
Encombrants	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Enfouissement	ISDND du Pihourc (31)
Cartons	Déchèterie	Régie	SIVOM St Gaudens	Recyclage	Véolia Midi-Pyrénées
Ferrailles	Déchèterie	Régie	Comminges Métaux Services / PAFM Recyclage	Recyclage	-
Gravats	Déchèterie	Régie	Denjean	Comblement	-

	COLLECTE		TRAITEMENT		
	Mode	Prestataire	Prestataire	Type	Exutoire
Bois	Déchèterie	Régie	Corudo	Valorisation énergétique / Recyclage	Corudo (31)
Electroménagers (DEEE)	Déchèterie	Régie	Ecosystèmes	Réparation / Recyclage	Envie 2E (31)
Déchets Dangereux (DDS)	Déchèterie	Régie	EcoDDS Eoval *(hors périmètre EcoDDS)*	Incinération spéciale	SIAP (33)
Mobilier usagé (DEA)	Déchèterie	Régie	Ecomaison	Recyclage / Valorisation	Corudo (31)
Piles et accumulateurs	Déchèterie	Régie	Corépile	Recyclage / Valorisation	-
Lampes et tubes	Déchèterie	Régie	Recylum	Recyclage / Valorisation	Artemise (10)
DASRI	Déchèterie	Régie	DASTRI	Incinération spéciale	SETMI (31)
Huiles minérales	Déchèterie	Régie	Carmausine de récupération	Régénération	-
Huiles alimentaires usagées	Déchèterie	Régie	Diélix	Valorisation énergétique	Véolia (31)
Batteries	Déchèterie	Régie	Comminges Métaux Services / PAFM Recyclage	Recyclage / Valorisation	-
Radiographies médicales	Déchèterie	Régie	Remondis	Recyclage	-
Pneus de véhicules légers	Déchèterie (Rieumes)	Régie	Aliapur Drohé *(non conformités)*	Recyclage / Valorisation énergétique	-

Régie / Délégation / **Prestation ou Partenariat**

CHAPITRE 3 : LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets relève d'une volonté politique forte de la CC Cœur de Garonne.
Engagée dans un programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) depuis le 1er janvier 2017, la CC Cœur de Garonne s'est lancée dès 2018, dans l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Outre les exigences écologiques visant à préserver les ressources et réduire les pollutions (LTECV), la prévention des déchets s'avère être un impératif financier compte tenu de l'augmentation des coûts, notamment de traitement, observés ces dernières années.

3.1 INDICE DE REDUCTION DES DECHETS PAR RAPPORT A 2010

Pour évaluer concrètement l'évolution de la production de déchets sur le territoire, il est demandé aux collectivités de présenter, dans le cadre du rapport annuel du SPGD, l'indice de réduction des déchets par rapport à 2010. Cet indice se calcule selon la formule suivante :

Indice de réduction des DMA = (Tonnage $_{2020}$ x 100) / Tonnage $_{2010}$

Avant de présenter et d'interpréter les résultats, il convient de rappeler quelques particularités spécifiques à la CC Cœur de Garonne.

- ✓ Dans son projet ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'était fixée trois objectifs prioritaires sur la réduction des quantités destinées à l'enfouissement, les quantités d'OMA et les quantités de biodéchets dans les OMR à l'horizon 2022 et 2025 (***Figure 13***) :

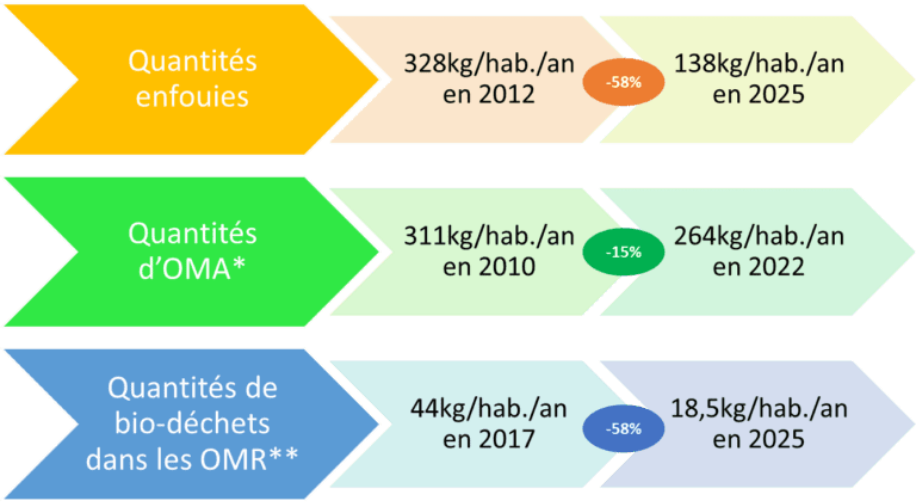

Figure 13 : Objectifs ZDZG de la CC Cœur de Garonne

- ✓ Concernant l'année de référence pour le calcul de l'indice de réduction des déchets, si les données de tonnages des OMA sont disponibles et représentatives pour l'année 2010, il en va différemment à propos des DMA puisque la déchèterie de Mondavezan n'a ouvert ses portes qu'en juillet 2011. **L'année 2012** étant la première année pour laquelle la collectivité dispose des données de flux complets pour la déchèterie de Mondavezan, elle constitue **la première année vraiment représentative des données de DMA** et donc **l'année de référence par rapport aux objectifs de réduction au lieu de 2010**.

Tableau 10 : Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA

	OMA	DMA
Année de référence	2010	2012

- ✓ La CC. Cœur de Garonne a été marquée par une évolution rapide de sa population entre 1999 et 2015 passant de 23 974 à 34 402 habitants, soit une évolution annuelle moyenne de +2%. L'augmentation de la population sur 5 ans (2010 à 2015) est de +5,2%. Cette donnée biaise donc fortement l'observation des seuls tonnages.

- ✓ La CC. Cœur de Garonne est une entité encore « jeune », ayant hérité de l'organisation propre à chacune des ex-collectivités. Le SPGD mobilise donc un effort important pour harmoniser et optimiser le service aux administrés.

Tableau 11 : Valeur de l'indice 2021, calculé sur la base des tonnages.

		DMA	OMR	OMA	Déchèterie	DMA (hors gravats)	Enfouissement
2022	Indice	131,12	100,78	101,25	179,53	123,27	101,88
	Tonnages	19655,98	6948,85	9731,12	10291,62	17461,33	10065,98
	Performances à l'habitant	541,28	191,35	267,97	283,41	480,84	277,19
2021	Indice	131,12	100,78	101,25	179,53	123,27	101,88
	Tonnages	21207,64	7800,49	10242,24	10965,40	19322,35	10967,54
	Performances à l'habitant	598,27	220,05	288,94	309,34	545,09	309,40

On note pour 2022, une baisse globale :

- ✓ Une baisse des tonnages d'OMR,
- ✓ Une baisse des OMA,
- ✓ Une baisse des quantités déposées en déchèterie (Tout-venant et déchets verts, mobilier principalement,)
- ✓ Une baisse logique des DMA (avec ou sans gravats)

Afin d'identifier les pistes potentielles sur le territoire, une caractérisation des ordures ménagères a été réalisée en 2022.
Les résultats montrent que notre poubelle domestique comporte une large part de déchets putrescibles (31%), beaucoup d'emballages plastiques (16%), des textiles sanitaires (20%), des papiers (8%), des éléments fins difficilement identifiables (13%) et encore énormément de cartons (5%) et de verre (4%).

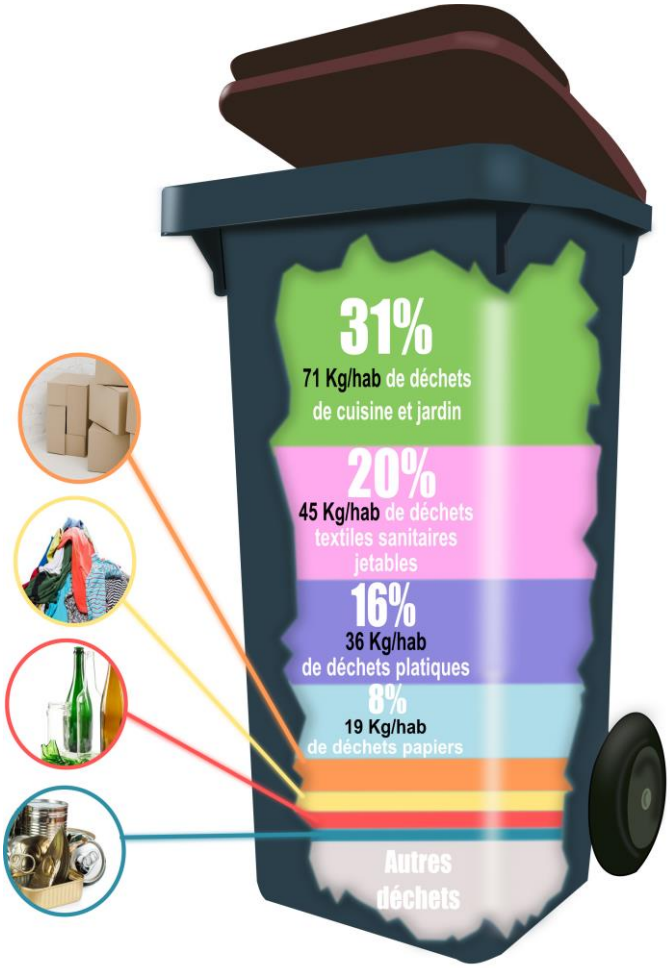

Figure 14 : Caractérisation des ordures ménagères 2022

Pour atteindre les objectifs de réduction des déchets et de maîtrise des coûts fixés, la Communauté de Communes Cœur de Garonne s'est engagée et continue à mener plusieurs actions phares : optimisation des collectes, mise en œuvre d'une redevance incitative, développement de nouvelles filières de valorisation, réalisation du programme local de prévention des déchets avec notamment, des actions sur le gaspillage alimentaire et une meilleure gestion de proximité des biodéchets et aussi relance de la communication vers les scolaires, les habitants, les professionnels, ….

3.2 DESCRIPTION DES ACTIONS D'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDICATEURS ASSOCIES

Dans le cadre de sa démarche ZDZG, la Communauté de Communes Cœur de Garonne s'est engagée sur plusieurs thématiques relevant de la prévention des déchets et de la sensibilisation (communication et sensibilisation, PLPDMA, gestion de proximité des biodéchets, mode de financement et connaissance des coûts…). Les actions menées depuis 2021 sont synthétisées dans les lignes qui suivent.

3.3 PLPDMA

Engagement obligatoire du projet ZDZG, l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) a été initié par la CC Cœur de Garonne en mars 2018 et officialisé **par délibération le 29 mai 2018**.

Le PLPDMA est un document réglementaire de planification des actions de prévention des déchets sur le territoire de la collectivité territoriale, ayant la compétence de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers et assimilés. Ce document détaille à l'échelle du territoire concerné, les objectifs de prévention des déchets et définit les actions et moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Il doit également établir le dispositif de suivi et d'amélioration continu du programme. Ce plan sans durée limitée est permanent, modifiable ou révisable. Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

L'année 2019 a permis la finalisation du PLPDMA, ainsi que sa **consultation publique (délibération du 02/10/2019**) et **son approbation finale par délibération le 17 décembre 2019**.

Du diagnostic initial, découle un programme d'actions, élaboré en 2019, décliné selon huit axes de travail précisés dans le ***Tableau 12*** :

Tableau 12 : Axes de travail du PLPDMA

AXES	THEMATIQUES
AXE A	Eco-exemplarité des collectivités
AXE B	Gestion de proximité des biodéchets
AXE C	Lutte contre le gaspillage alimentaire (GA)
AXE D	Consommation responsable
AXE E	Prolongement de la durée d'usage
AXE F	Utilisation des instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
AXE G	Participation aux actions emblématiques locales, nationales et européennes
AXE H	Développement d'outils de communication et de sensibilisation dédiés au PLPDMA

Le PLPDMA est établi pour la période 2018-2024.

3.4 GESTION DE PROXIMITE DES DECHETS VERTS

Du travail de réflexion engagé en 2019 quant à la problématique des déchets verts sur le territoire (augmentation des quantités collectées en déchèteries d'années en années, saturation des exutoires), la collectivité s'est orientée vers la mise en place d'un service de broyage des déchets verts.
La Communauté de Communes Cœur de Garonne s'est dotée de 2 broyeurs qui sont actuellement utilisés aux besoins des communes de notre territoire.
Une étude est menée pour étendre ce service aux habitants. L'optimisation des tournées devra permettre de consacrer du temps à cette future prestation.

Les objectifs visés sont les suivant :

- ✓ Limiter les apports de déchets verts en déchèterie
- ✓ Apporter une solution à la population éloignée de la déchèterie
- ✓ Eviter le brûlage des déchets verts, fréquent en cas d'éloignement par rapport au lieu de dépôt
- ✓ Désengorger les déchèteries surchargées sur les périodes propices à la production de déchets verts (printemps, une partie de l'été et automne)
- ✓ Améliorer la pratique du compostage
- ✓ Changer le comportement des habitants vis-à-vis des déchets verts
- ✓ Ce service devrait comprendre trois propositions de prestations qui pourront être mises en place progressivement :
    - Une prestation de broyage des déchets verts communaux (destinée aux communes) ;
    - Une prestation de broyage sur placette à destination des particuliers (en collaboration avec les communes) ;
    - Une prestation de broyage chez l'habitant.

Le lancement de ce service de broyage des déchets verts a été retardé en raison de la crise sanitaire de début 2020. Ce service a donc été mis en œuvre dans un premier temps, depuis 2021, au niveau des communes et des services techniques de la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour la gestion des espaces verts communaux.
Dans le cadre de l'activité des services techniques de la Communauté de Communes Cœur de Garonne, l'utilisation du broyeur a ainsi permis de réduire considérablement les quantités de déchets verts produits, générant au final 251 heures d'utilisation. Le broyat, très demandé, a toujours trouvé preneur sur la commune même dont il était issu (services communaux, particuliers…).
Du côté des communes, 23 d'entre elles ont emprunté le broyeur afin de réaliser des opérations ponctuelles, pour un volume estimatif total à broyer d'environ 610 m^3. Le prêt est accordé après établissement d'une convention entre la commune demandeuse et la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

3.5 REDEVANCE SPECIALE POUR LES GROS PRODUCTEURS NON MENAGERS

La Redevance Spéciale (RS) est destinée à couvrir les charges supportées par la collectivité pour la gestion (collecte et traitement) des déchets des producteurs non ménagers (professionnels, administrations…) qui sont collectés dans le cadre du SPGD. La redevance spéciale est instaurée sur l'ensemble du territoire de la CC Cœur de Garonne depuis le 1er janvier 2018.

Une convention est établie entre la CC Cœur de Garonne et les producteurs hors ménages lors de la dotation en bacs pucés. La facturation de la RS est effective au-delà du seuil de 36 400 litres par an. Le volume est calculé en fonction du volume de bacs présentés à la collecte et comptabilisé automatiquement à la levée, par le dispositif de comptage installé sur les camions BOM.
Le tarif appliqué est celui supporté par la collectivité, soit 30€/m^3.

La période de facturation établie initialement pour la RS était du 01/01 au 31/12 de l'année N. Cependant, pour des raisons de comptabilité interne, cette période a dû être modifiée. Elle s'établissait depuis 2020, du 1er juillet de l'année N_{-1} au 30 juin de l'année N.
Afin de solder la RS suite au passage en tarification incitative en 2023, Le montant total est calculé sur l'année complète.
La RS 2022 perçue pour l'activité de l'année 2022 s'élève à **117 404.41 €**.

3.6 TARIFICATION INCITATIVE

Dans les engagements du projet ZDZG figurait une étude de faisabilité de la mise en œuvre d'une tarification incitative (TI). L'objectif de cette étude, initiée en 2018, était de répondre aux points suivants :

- ✓ Le territoire se prête-t-il à la mise en place d'une TI ?
- ✓ Quel mode de financement serait le plus judicieux ? REOMi ou TEOMi ?
- ✓ Quels coûts/gains pour la collectivité et quelles conséquences pour l'usager ?

Cette étude, qui a confirmé l'intérêt de la mise en œuvre d'une TI sur le territoire de Cœur de Garonne, a abouti à la proposition de plusieurs scenarii. L'évolution la plus favorable relevait de l'instauration d'une Redevance Incitative (RI) comme mode de financement et **ce choix a été validé en conseil communautaire le 22 janvier 2019**.

Dès lors, la CC Cœur de Garonne s'était dotée d'un planning prévisionnel de mise en œuvre. Elle a candidaté et a été retenue sur **l'appel à projet pour la mise en œuvre d'une tarification incitative de l'ADEME Occitanie** et bénéficie également d'un soutien de la Région Occitanie. La collectivité a recruté une chargée de mission Tarification Incitative et s'appuie sur une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) pour le déploiement du projet, l'objectif étant que la redevance incitative soit effective au 1er janvier 2023.

PLANNING PREVISIONNEL				
	T1	T2	T3	T4
2020	Marché AMCI	Attribution AMCI	Rendu n°1 ADEME	Rendu n°2 ADEME
	Indicateurs	Démarrage travail avec com	Conception enquête de dotation + lancement	COPIL N°2
	Financements	Etat zéro à établir	Identification des données pour la construction du fichier de redevables	fin collecte DV + optimisation des tournées
	Rencontre autre CM TI	Première réunion de travail	Communication Elus + diagnostic habitat collectif	Enquête de dotation
		Préparation enquête de dotation	Dotation en bacs de tri dans le cadre de	Communication Elus
			COPIL N°1/commission environnement n°1	Etude solutions points-spécifiques
			Analyse du marché et attribution de l'enquête de dotation	Mise en place des points enterrés en centre-bourg
			Etude SPAI/SPIC	
			Benchmark REX + solutions points spécifiques	
			Elaboration des outils de communication + 1er messages (journal interco au mois de septembre)	
2021	Enquête de dotation (suite)	Prospective budgétaire (suite)		Rendu n°3 ADEME
	constitution du fichier des redevables	Rapport sur la Grille tarifaire	Distribution des outils permettant aux usagers d'agir : bacs, composteurs, sensibilisation...	
	Elaboration Grille tarifaire	Règlement de service (suite)	Réalisation des réunions publiques	
	Prospective budgétaire	COPIL N°4	Recrutement personnels	
	COPIL N°3	Commission environnement n°2		
	Règlement de service	Conseil communautaire		
		COPIL N°5		
	Equipement des véhicules de collecte de systèmes d'identification			
	Communication			
2022	Phase de test – 1er janvier 2022			Rendu n°4 ADEME
	Suivi de résultats & Facturation « à blanc »			
				Passage en extension de consignes
2023	Passage effectif RI – 1er Janvier 2023			Rendu n°5 ADEME
	Suivi de résultats & facturation			

Tableau 13 : planning prévisionnel

L'année 2022 a été principalement consacrée à :

- La réalisation de réunions publiques (février à juin) ;
- La distribution de matériels, bacs et badges (octobre à décembre) ;
- La mise en place du matériel de pré-collecte (PAV) sur les communes concernées.

3.7 CONNAISSANCE DES COUTS

Dans le cadre du programme ZDZG, la CC Cœur de Garonne s'est engagée dans une démarche de connaissance des coûts selon la méthode Comptacoût de l'ADEME. Cette méthode garantie une connaissance détaillée des coûts selon les flux et les étapes techniques (matrice des coûts), ce qui en fait un excellent outil pour la gestion du service.

Grâce à cette démarche, initiée en 2018, la CC Cœur de Garonne produit annuellement sa matrice des coûts et la déclare sous SINOE. La matrice de l'année N est produite et validée sur l'année N^{+1}. La collectivité dispose ainsi de ses matrices des coûts pour les années 2017 à 2021.

La matrice 2021 a été réalisée sur le premier semestre 2022 et validée sous SINOE pendant l'été. Les résultats sont présentés au paragraphe **7.5 Coûts du service**. La matrice relative aux coûts 2022 sera réalisée au second semestre 2023. **A la rédaction de ce rapport, la matrice 2022 n'a pas encore été validée sous SINOE.**

3.8 ACTIONS DE PREVENTION MISES EN PLACE

3.8.1 Autocollant Stop-Pub

Tout au long de l'année, le service propose des autocollants stop-pub : lors des différentes manifestations, sur les déchèteries et aux accueils des bureaux Cœur de Garonne, ainsi qu'en mairies (***Figure 15***). Un autocollant stop-pub sur sa boîte aux lettres, c'est 40 kg de déchets d'imprimés publicitaires non sollicités évités et de nombreuses ressources préservées !

Figure 15 : Autocollant stop pub

3.8.2 Promotion du compostage individuel :

L'étude de caractérisation ayant révélé une part importante de fermentescibles dans les ordures ménagères résiduelles, la C.C. Cœur de Garonne a souhaité poursuivre la campagne de promotion du compostage auprès des ménages engagée par les anciennes collectivités en proposant des composteurs individuels à tarif préférentiel (15 €) mis à disposition sur les déchèteries de Rieumes et Mondavezan.

Ce sont ainsi **483 composteurs** qui ont été distribués aux usagers sur l'ensemble du territoire en 2022 (pour rappel en 2021 : 407 composteurs vendus).

CHAPITRE 4 : LA COLLECTE DES DECHETS : BILAN

Un rappel des tonnages et des performances est présenté ci-dessous.

Tableau 14 : Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets (année de référence, 2021 et 2022)

Flux	2010 ou 2012		2021		2022	
	Tonnages	*Kg/hab.*	Tonnages	*Kg/hab.*	Tonnages	Kg/hab.
OMR	7 740,13	*248,46*	7 800,49	*220,05*	6948,85	*196,21*
Tri en mélange (BCMPJ)	954,55	*30,64*	1 154,61	*32,57*	1241,44	*35,05*
Emballages (BCMP)	31,32	*1,01*	41,04	*1,16*	40,04	*1,68*
Papiers (J)	54,28	*1,74*	80,94	*2,28*	59,44	*1,64*
Verre	894,92	*28,73*	1 165,16	*32,87*	1074,59	*30,34*
Refus de tri (RdT)	169,20	*5,43*	324,72	*9,16*	366,76	*10,36*
Déchets Verts en PAP	0,00	*0,00*	245,23	*6,92*	133,02	*3,76*
Tout-venant	2 528,61	*76,96*	2 842,33	*80,18*	2750,37	*77,66*
Cartons	59,48	*1,81*	323,44	*9,12*	345,19	*9,75*
Ferrailles	284,82	*8,67*	432,54	*12,20*	432,00	*12,20*
D3E	268,08	*8,16*	392,11	*11,06*	360,55	*10,18*
Déchets verts	1 591,27	*48,43*	2 842,93	*80,20*	2754,34	*77,77*
Bois	778,40	*23,69*	1 231,32	*34,74*	783,55	*22,12*
Gravats	500,00	*15,22*	1 885,29	*53,18*	2194,65	*61,97*
Mobilier - DEA	0,00	*0,00*	550,81	*15,54*	330,80	*9,34*
DMS (Eco-DDS)	0,00	*0,00*	34,61	*0,98*	35,00	*0,99*
DMS (hors Eco-DDS)	48,44	*1,47*	10,76	*0,30*	10,19	*0,29*
Piles/Accumulateurs	1,90	*0,06*	2,08	*0,06*	1,99	*0.06*
Lampes et tubes	0,11	*0,00*	1,43	*0,04*	1,25	*0,04*
DASRI	0,34	*0,01*	0,51	*0,01*	0,51	*0,01*
Huiles minérales	8,77	*0,27*	25,02	*0,71*	23.22	*0,71*
Huile Alimentaire Usagée	0,86	*0,03*	1,05	*0,03*	1,47	*0,04*
Pneus	1,91	*0,06*	12,22	*0,35*	8,22	*0,23*
Textiles (TLC)	34,71	*1,06*	126,97	*3,58*	123,77	*3,59*
Radiographies médicales	0,00	*0,00*	0,28	*0,01*	0,00	*0,01*
Batteries	0,00	*0,00*	4,48	*0,13*	5,74	*0,13*
Autres Divers	0,00	*0,00*	0,00	*0,00*	0,00	*0,00*
Total OMA	**10116,01**	***310,58***	**10 242,24**	***288,94***	**9731,12**	***267,97***
Total Déchèterie*	**6 107,69**	***185,89***	**10 965,40**	***309,34***	**10291,62**	***283,41***
Total DMA	**16174,70**	***492,29***	**21 207,64**	***598,28***	**19655,98**	***541,28***
Total DMA Hors Gravats	**15674,70**	***477,07***	**19 322,35**	***545,09***	**17461,33**	***480,84***
Total Enfouissement	**10764,95**	***327,64***	**10 967,54**	***309,40***	**10065,98**	***277,19***
Total Recyclage	**2 223,97**	***67,69***	**2 873,01**	***81,05***	**2 873,01**	***79,12***
Total Valorisations	**5 063,29**	***154,11***	**8 306,85**	***234,34***	**8 306,85**	***228,75***

*inclus DV-PAP

En 2022, **19 655 tonnes de déchets ménagers et assimilés (DMA) ont été collectés** par la CC Cœur de Garonne, dont **9 731 tonnes d'Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)**, soit respectivement **555 et 275 kg/hab./an**.

Avec ces nouvelles données, le résultat de performance concernant les OMA se rapproche de l'objectif fixé en 2022 (264 kg/hab./an).

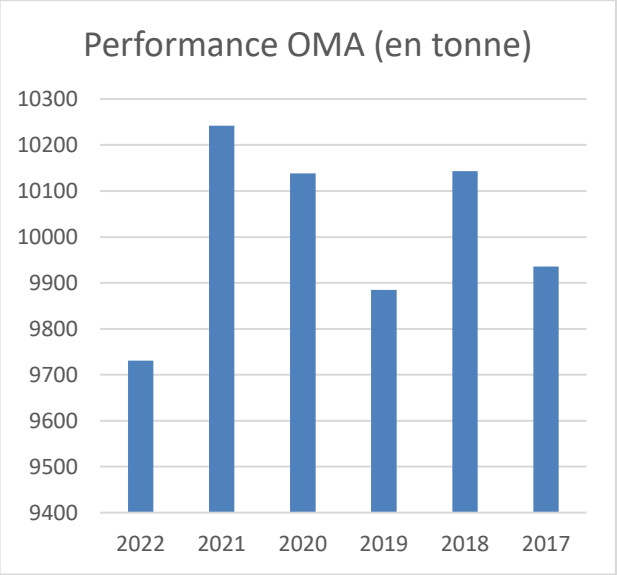

Figure 16 a) : Courbe d'évolution des OMA en performance à l'année tonnes/an)

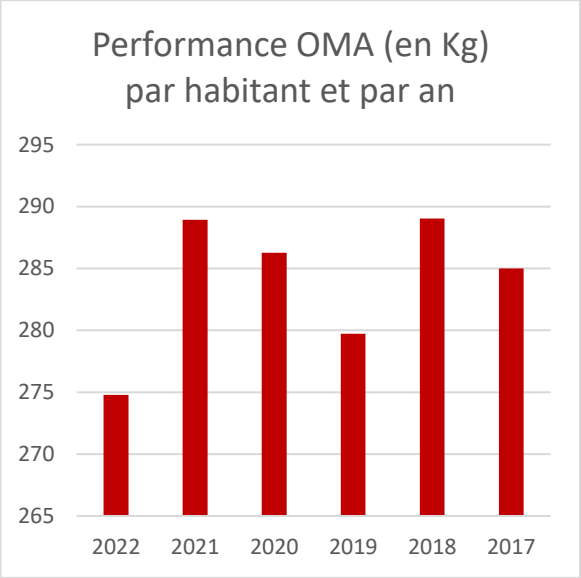

Figure 16 b): Courbe d'évolution des OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an)

Excepté sur l'année 2020, dont les tonnages ont été fortement impactés par la crise sanitaire, le détail des flux (***Figure 17***), montre que ce sont bien les performances d'OMR qui ont sensiblement réduit depuis 2010 (-28 kg/hab./an) tandis que les performances des autres flux (recyclables) restent relativement stables mais faibles. Les résultats de la caractérisation réalisée en 2017 révélaient une présence importante de verre et d'emballages dans les OMR, soulignant un réel potentiel d'augmentation des performances de collecte sélective au détriment des OMR. Or, on peut constater que les performances pour le verre augmentent sensiblement depuis 2020 pour atteindre 33 kg/hab./an.

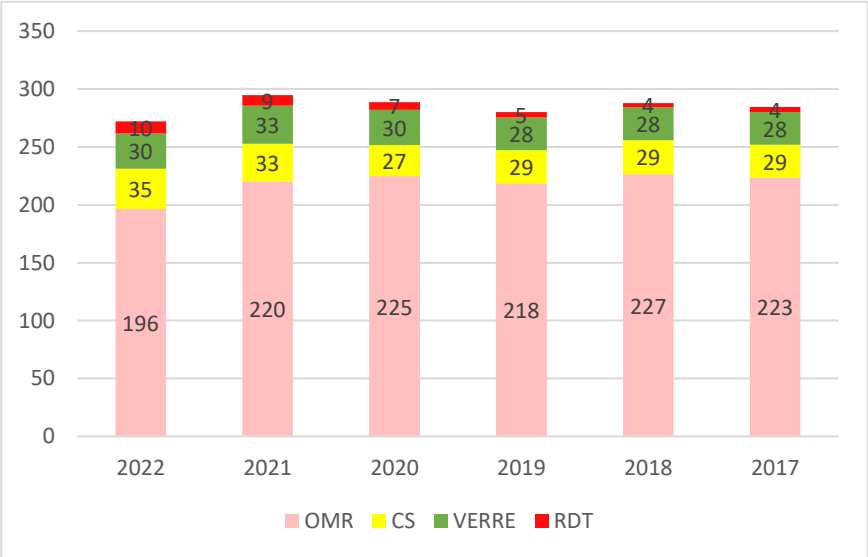

Figure 17 : Détail des flux d'OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2017

En 2021 on observait une tendance à la hausse sur les DMA, brisant la tendance vertueuse observée depuis 2018. Les DMA augmentaient en 2021 (+35 kg/hab./an), les quantités enfouies représentant près de 310 kg/hab./an.

En 2022, cette tendance s'est estompée. Le déploiement de la tarification ayant pour effet une prise de conscience et une gestion maitrisée de la part des foyers (test de production en rapport avec le nombre de levées), nous enregistrons une baisse des tonnages de -11% et d'une production des DMA de -5%

Bien que les quantités de DMA aient diminuées entre 2021 et 2022 (soit -14 kg/hab./an), **les quantités enfouies représentent encore 284 kg/hab./an**.

Dans le détail (***Figure 18***), on constate une baisse des OMA (-5%) mais également une baisse des flux de déchèterie (-26 kg/hab./an) et de déchets verts (-6 kg/hab./an).

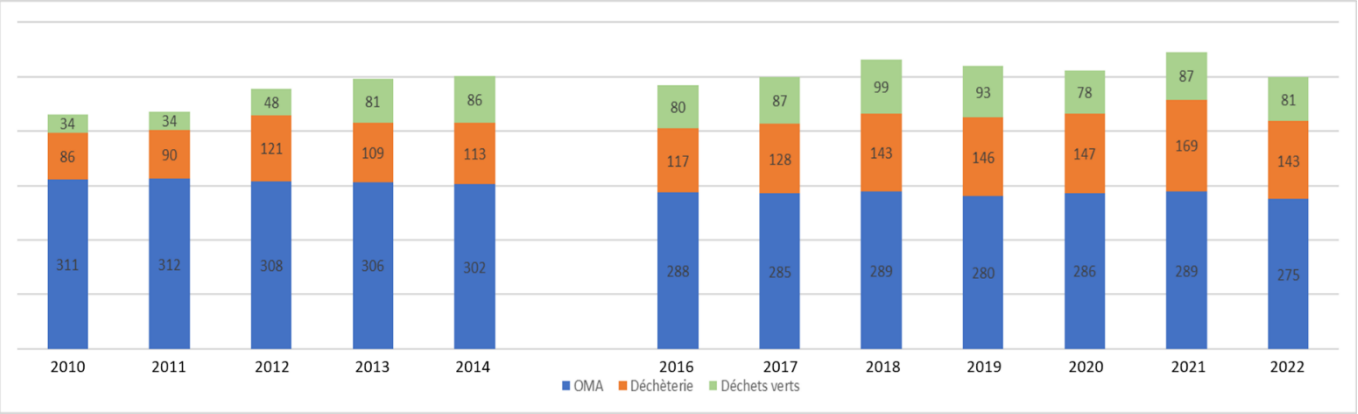

Figure 18 : Détail des flux de DMA (OMA, Déchèterie hors Déchets Verts [HDV] et Déchets Verts) en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2010

CHAPITRE 5 : LE TRAITEMENT DES DECHETS : BILAN

En ce qui concerne le recyclage et les modes de valorisation des déchets, le **Tableau 15** présente la part des différents modes de traitement (représentée graphiquement en *Figure 19*).

Tableau 15 : Parts des différents modes de traitements (en tonnages)

	2022	2021
Enfouissement *(OMR, RdT, Tout-venant)*	*10 065,98*	10 967,64
Comblement *(gravats)*	*2 194,65*	1 885,29
Recyclage *(Recyclables Ferraille, cartons)*	*2 825,94*	2 873,01
Autres valorisations *(D3E, DEA, TLC…)*	*4 523,71*	5 435,92
Incinération Spéciale *(DMS, DASRI…)*	*45,70*	45,88
TOTAL	*19 655,98*	21 207,64

La part des déchets enfouis représente encore 51% en 2022, celle du recyclage 15%. La part des autres valorisations, qui concerne les déchets collectés dont la collecte est assurée par les éco- organismes en charge des filières de traitement (Electroménager, Mobilier, Déchets diffus spécifiques, Lampes…) représente 23%.

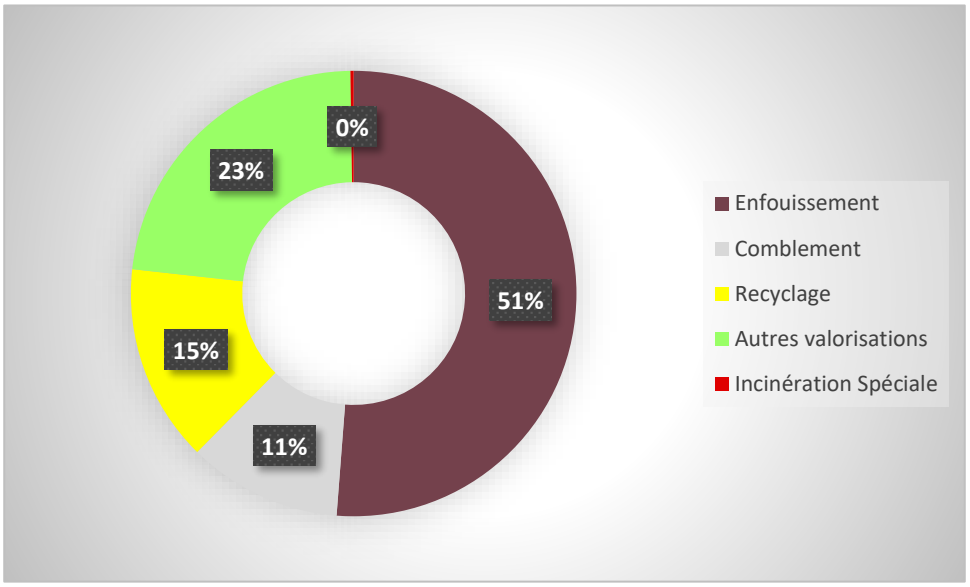

Figure 19 : Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2022

CHAPITRE 6 : LA COMMUNICATION

Le service et l'équipe de communication ont réalisé en 2022 une large diffusion des actions visant à informer et sensibiliser les différents publics sur la mise en place de la tarification incitative.

6.1 COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE

6.1.1 Site Internet

Différentes pages abordent la gestion des déchets sur le site internet de la communauté de communes. Ces pages regroupent des informations pratiques (calendriers de collectes, déchets acceptés en déchèteries, …), mais aussi un volet dédié à la tarification incitative (pourquoi, comment, quel coût…) ainsi que des chiffres et conseils pour bien gérer ses déchets. (Figure 20).

Figure 20 : ***Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne***

Elles constituent la rubrique « Environnement » (/environnement/…/) dont le cumul des visites arrive en deuxième position, juste après la page d'accueil (Figure 21).

Chemin de la page, niveau 1	Pages vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Taux de rebond	Sorties (en %)
	252 294 % du total: 100,00 % (252 294)	191 973 % du total: 100,00 % (191 973)	00:01:21 Valeur moy. pour la vue: 00:01:21 (0,00 %)	49,96 % Valeur moy. pour la vue: 49,96 % (0,00 %)	41,39 % Valeur moy. pour la vue: 41,39 % (0,00 %)
1. /	40 981 (16,24 %)	32 120 (16,73 %)	00:00:46	21,98 %	23,09 %
2. /environnement/ *	35 069 (13,90 %)	23 684 (12,34 %)	00:01:17	50,42 %	37,00 %
3. /enfance-jeunesse/	23 265 (9,22 %)	16 544 (8,62 %)	00:01:26	51,20 %	44,47 %
4. /tarification-incitative/ *	17 016 (6,74 %)	11 298 (5,89 %)	00:02:49	57,07 %	46,94 %
5. /recrutement/	15 312 (6,07 %)	13 316 (6,94 %)	00:03:20	82,60 %	73,43 %
6. /petite-enfance/	8 521 (3,38 %)	6 493 (3,38 %)	00:01:41	53,84 %	45,17 %
7. /espace-reserve-aux-agents/	8 436 (3,34 %)	5 217 (2,72 %)	00:01:24	32,61 %	32,65 %
8. /intercommunalite/	7 836 (3,11 %)	5 827 (3,04 %)	00:01:50	57,83 %	39,22 %
9. /contact/	5 754 (2,28 %)	4 739 (2,47 %)	00:02:18	72,49 %	58,08 %
10. /actualites/	5 035 (2,00 %)	4 065 (2,12 %)	00:00:40	44,07 %	30,27 %

Figure 21 : statistiques de consultation des pages du site internet par thématiques

Ces pages sont régulièrement consultés par les habitants du territoire et usagers du service. Dans le détail, les pages les plus visitées en 2022 concernent l'environnement (13.90%), la tarification incitative se positionne en quatrième position (6,74%).

	Chemin de la page, niveau 1	Pages vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Taux de rebond	Sorties (en %)
		252 294 % du total: 100,00 % (252 294)	191 973 % du total: 100,00 % (191 973)	00:01:21 Valeur moy. pour la vue: 00:01:21 (0,00 %)	49,96 % Valeur moy. pour la vue: 49,96 % (0,00 %)	41,39 % Valeur moy. pour la vue: 41,39 % (0,00 %)
1.	/	40 981 (16,24 %)	32 120 (16,73 %)	00:00:46	21,98 %	23,09 %
2.	/environnement/ *	35 069 (13,90 %)	23 684 (12,34 %)	00:01:17	50,42 %	37,00 %
3.	/enfance-jeunesse/	23 265 (9,22 %)	16 544 (8,62 %)	00:01:26	51,20 %	44,47 %
4.	/tarification-incitative/ *	17 016 (6,74 %)	11 298 (5,89 %)	00:02:49	57,07 %	46,94 %
5.	/recrutement/	15 312 (6,07 %)	13 316 (6,94 %)	00:03:20	82,60 %	73,43 %
6.	/petite-enfance/	8 521 (3,38 %)	6 493 (3,38 %)	00:01:41	53,84 %	45,17 %
7.	/espace-reserve-aux-agents/	8 436 (3,34 %)	5 217 (2,72 %)	00:01:24	32,61 %	32,65 %
8.	/intercommunalite/	7 836 (3,11 %)	5 827 (3,04 %)	00:01:50	57,83 %	39,22 %
9.	/contact/	5 754 (2,28 %)	4 739 (2,47 %)	00:02:18	72,49 %	58,08 %
10.	/actualites/	5 035 (2,00 %)	4 065 (2,12 %)	00:00:40	44,07 %	30,27 %

Figure 22 statistique de fréquentation du site internet (nombre de vues)

Le détail de la fréquentation 2022 de la page concernant la tarification incitative est présenté ci-dessous (Figure 23) :

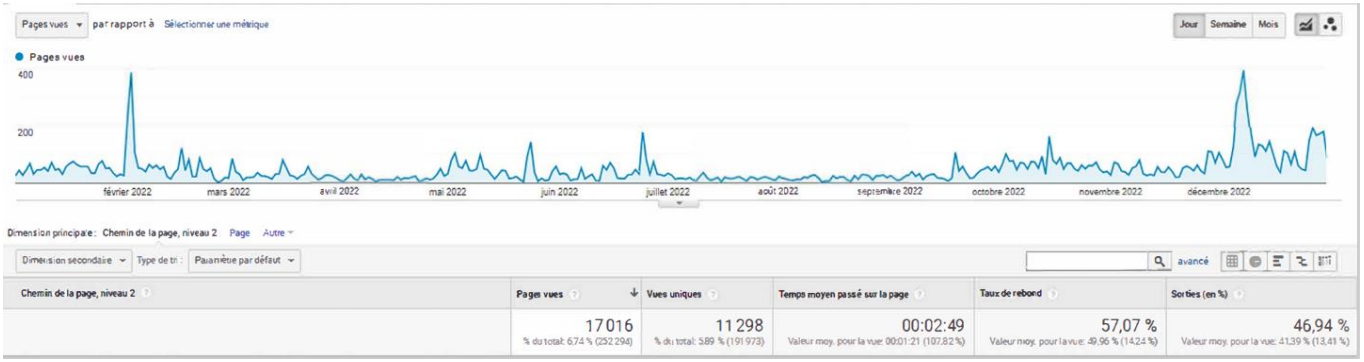

Figure 23 : Fréquentation de la page « Tarification Incitative » en 2022

Les pics de consultation constatés en février correspondent à la période des réunions publiques organisées sur le territoire. L'augmentation constatée en fin d'année 2022 correspond à la forte demande de création du compte usager.

6.1.2 Actualités

Plus de 32 actualités relatives aux déchets ont été publiées en 2022 via le site internet de la communauté de communes. Beaucoup en lien avec la réalisation de l'enquête de dotation et la création du compte usager, mais aussi pour informer sur les modifications de collecte, les jours fériés, les manifestations diverses, les changements d'horaires en déchèterie pendant l'été …

La plupart de ces actualités, mais aussi différents mails d'organisation du service sont envoyés régulièrement aux communes du territoire (jours fériés, modification des tournées, …..).

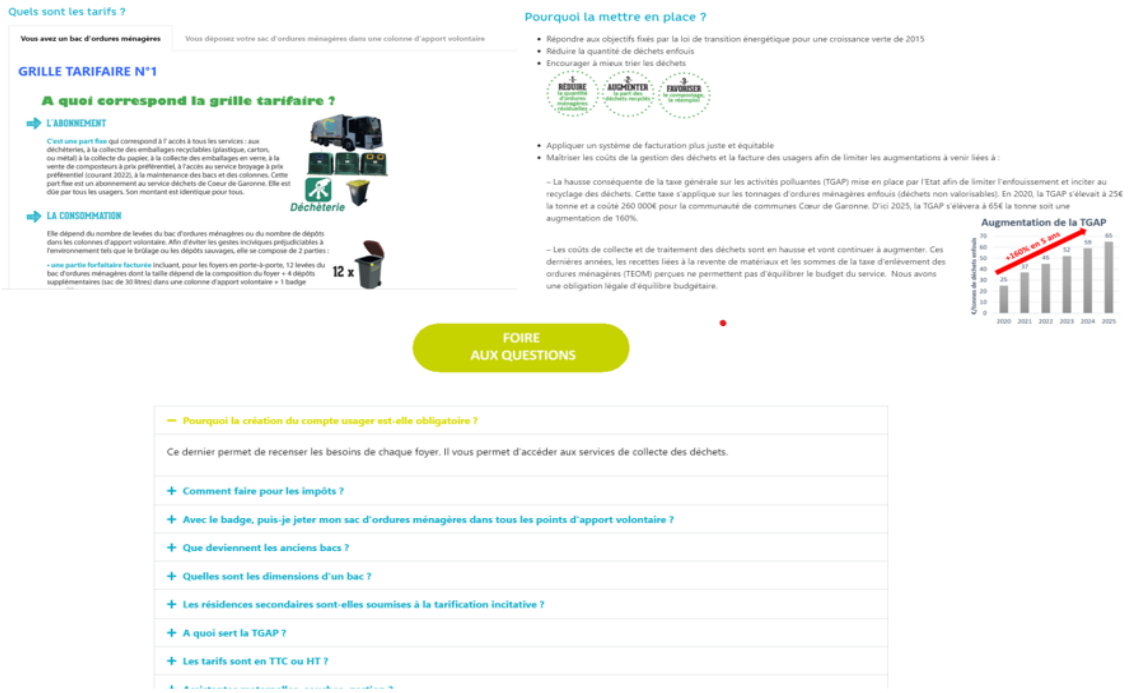

Figure 24 : ***Exemples d'actualités relatives à la TI***

Figure 25 : ***Exemples d'actualités pour les manifestations et l'organisation du service***

6.1.3 Journal intercommunal

Tous les ans la communauté de communes édite un journal d'information pour l'ensemble des habitants du territoire. En 2022 trois numéros sont parus. Dans chacun des numéros le service gestion des déchets communique sur des sujets en lien avec les déchets.

Figure 26 : ***Pages publiées en 2022 sur le journal de Cœur de Garonne***

Les sujets abordés étaient les suivants :

- Janvier 2022 : La tarification incitative, les grilles tarifaires et comment maitriser sa facture (4 pages)
- Mai 2022 : Tarification incitative, combien ça coûte, le remplacement du matériel de collecte (2 pages)
- Septembre 2022 : Réduire sa quantité d'ordures ménagères, le compost, caractérisation d'une poubelle d'ordures ménagères, les distributions de bacs et de badges (3 pages)

6.2 MANIFESTATIONS GRAND PUBLIC

6.2.1 Journée nettoyage de la nature

Comme tous les ans, fin septembre, la CC Cœur de Garonne a organisé la journée de Nettoyage de la Nature. C'est ainsi que seize communes ont répondu à l'appel, soit 3 de plus que l'année précédente.
Petits et grands se sont prêtés au jeu et ont ainsi pu récolter un bon nombre de sacs remplis de déchets abandonnés dans la nature.

Figure 27 : ***Affiche édition 2022***

Figure 28 : ***Les participants sur la commune de Castelnau-Picampeau***

Figure 29 : ***Quelques participants de la commune de Sainte-Foy de Peyrolières***

6.2.2 Collecte de jouets « laisse parler ton cœur »

A l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Ecosystem, l'éco-organisme en charge de la collecte et du recyclage des équipements électriques en France, a organisé la 11ème Édition de « Laisse Parler Ton Cœur » : une collecte solidaire de jouets d'occasion, à laquelle la CC Cœur de Garonne a participé.

L'opération s'est déroulée du **19 novembre au 3 décembre 2022**. Les habitants de Cœur de Garonne ont été invités à se mobiliser en faveur des plus démunis, en venant déposer leurs jouets d'occasion sur les 3 déchèteries (Rieumes, Le Fousseret et Mondavezan) et les 3 accueils de la communauté de communes.
Donner une seconde vie à des jouets inutilisés est un acte concret en faveur de l'environnement mais également un acte solidaire. Tous les jouets collectés ont été ensuite confiés à Emmaüs Carbonne, afin de faire d'heureux bénéficiaires à Noël.

Figure 30 : ***Affiche édition 2022***

Les jouets électriques et électroniques non réemployables ont été directement pris en charge par Ecosystem, pour être dépollués et recyclés dans le strict respect des normes environnementales.
Pour cette collecte de jouets d'occasion, tous les jouets étaient acceptés : électriques et électroniques, en bois, poupées, puzzles, peluches, déguisements pour tous les âges.

93 kilos de jouets collectés sur nos 3 déchèteries en 2022

6.3 MISE EN ŒUVRE DE LA TARIFICATION INCITATIVE

Dès le mois de février et jusqu'au mois de juin 2022, Le Président de la Communauté de Communes, le Vice-Président en charge de la compétence des déchets et le service des déchets sont intervenus sur 10 communes pour présenter les enjeux de la tarification incitative et de sa mise en place. Ils ont pu échanger avec les administrés sur les craintes évoquées par les citoyens pour un tel projet mais ils ont également pu entendre les argumentations et les bénéfices que ce projet apportera sur la gestion et l'élimination des déchets.

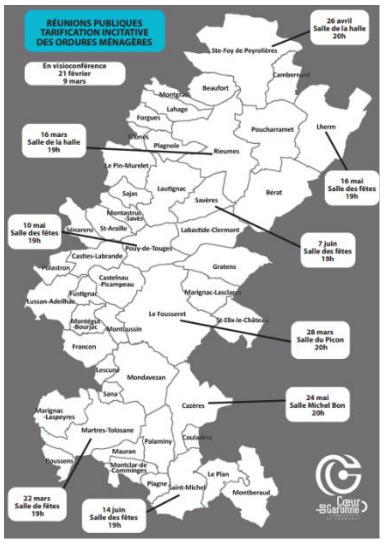

Figure 31 : ***Affiche réunions publiques***

Le déploiement du matériel de collecte a commencé au mois de mai 2022.
Suite aux enquêtes de dotation et à la création des comptes des administrés, des permanences ont été réalisées sur l'ensemble du territoire où bacs et badges ont été distribués en fonction du mode de collecte mis en place sur les communes.
En tout, la communauté de Communes Cœur de Garonne aura tenu 161 permanences.
10 200 Bacs et 1 133 badges auront été distribués. 1 400 puces ont été installées sur des bacs de collecte récemment distribués et 13,240 tonnes de bacs ont été recyclés.

6.4 DISTRIBUTION PERMANENTE D'OUTILS DE COMMUNICATION

Le service de gestion distribue régulièrement des documents de communication pour ses usagers : memo-tri, autocollant stop pub, guide du compostage, …
Les communes du territoire disposent d'exemplaires de ces documents dans leurs mairies. Ces outils sont également disponibles dans les 3 déchèteries du territoire. Les permanences de distribution des bacs ont été l'occasion de redonner largement ces documents.
Tous les ans, le service réalise également des calendriers de collectes pour les communes collectées en porte à porte.

Figure 32 : ***Quelques exemples de documents de communication à destination des usagers (mémo-tri, Stp-pub, guide du compostage)***

CHAPITRE 7 : BUDGET, COUT DU SERVICE ET FINANCEMENT

7.1 DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement du service s'élèvent à 5 398 693,44 € pour l'année 2022 (soit 152 €/habitant), contre 5 681 309,41 € en 2021, soit une baisse de 4%. Les dépenses réelles de fonctionnement (hors amortissement) sont de 5 063 270,81 € contre 5 262 464,40 € en 2021 (soit -4%), les principales dépenses du service correspondant aux prestations de transport et traitement des déchets (38%) et les charges de personnels (40%).

Tableau 16 : Dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022	*2021*
PRESTATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS *Dont TGAP*	2 058 238,37 € *393 138,10 €*	2 292 974,35 € *405 812,47 €*
CHARGES DE PERSONNEL	2 136 741,60 €	2 035 536,55 €
CARBURANTS	274 221,10 €	195 713,73 €
ENTRETIEN DES VEHICULES	231 822,42 €	270 819,02 €
FONCTIONNEMENT DES LOCAUX	46 382,91 €	62 094,49 €
COMMUNICATION	21 704,68 €	21 484,44 €
PREVENTION – ACCOMPAGNEMENT TI	25 321,81 €	20 214,00 €
AUTRES FRAIS DE FONCTIONNEMENT	214 969,34 €	324 198,14 €
INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	53 868,58 €	39 429,68 €
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	335 422,63 €	337 678,97 €
TOTAL	**5 398 693,44 €**	**5 600 143,37 €**
Hors Dotation aux amortissements	***5 063 270,81 €***	***5 262 464,40 €***

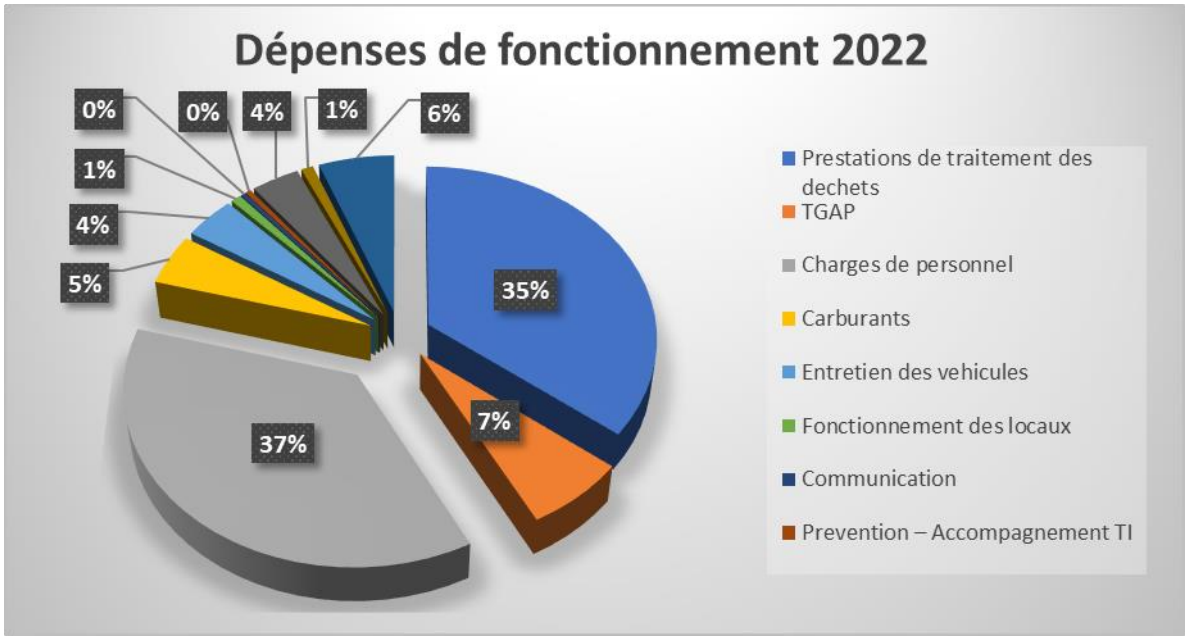

Figure 33 : répartition des dépenses de fonctionnement

Le ***Tableau 17*** présente les principaux prestataires du service, les sommes versées sur l'année 2022 dans le cadre des prestations effectuées et le type de contrat correspondant liant la collectivité et le prestataire.

Tableau 17 : principaux prestataires du service

MONTANT DES PRINCIPALES PRESTATIONS	2022	*Type de contrat*
SYSTOM / SIVOM ST GAUDENS *(TRANSPORT/TRAITEMENT OMR+RSHV+CARTONS+TOUT-VENANT)*	1 834 031,18 €	*Adhésion syndicat*
SARL GAJAN *(TRANSPORT/TRAITEMENT DECHETS VERT)*	90 855,66 €	*Marché de prestation*
CORUDO *(TRANSPORT/TRAITEMENT BOIS + GRAVATS)*	69 101,17 €	*Marché de prestation*
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE *(TRANSFERT OMR ET BCMPJ + ENFOUISSEMENT GRAVATS)*	41 909,82 €	*Convention de prestation*
EOVAL *(TRANSPORT/TRAITEMENT DDS HORS ECODDS)*	19 452,52 €	*Marché de prestation*

7.2 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement du service totalisent 5 160 124,85 €[1] (soit 145,70 €/habitant). La majeure partie des recettes provient de la TEOM (84%).

Tableau 18 : Recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2022	*2021*
SOUTIENS ET RACHATS *(ECO-ORGANISMES ET REPRENEURS)*	559 498,73 €	492 129,85 €
SERVICE AUX PROFESSIONNELS *(RS ET FACTURATION DECHETERIE)*	131 946,77 €	97 914,07 €
FISCALITE *(TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES)*	4 316 431,00 €	4 167 666,00 €
AIDES ET SUBVENTIONS *(ADEME…)*	67 380,48 €	74 304,08 €
REMBOURSEMENTS SUR PERSONNELS *(ARRETS MALADIE)*	77 262,56 €	86 051,56 €
AUTRES RECETTES *(DIVERS)*	7 605,31 €	40 512,71 €
TOTAL	**5 160 124,85 €**	**4 958 578,27 €**

[1] *A noter que le soutien relatif à la collecte sélective pour l'année 2021 n'avait pas encore été soldé à la date de réalisation du rapport 2021 et que les recettes correspondantes ont été ajoutées au bilan 2022.*

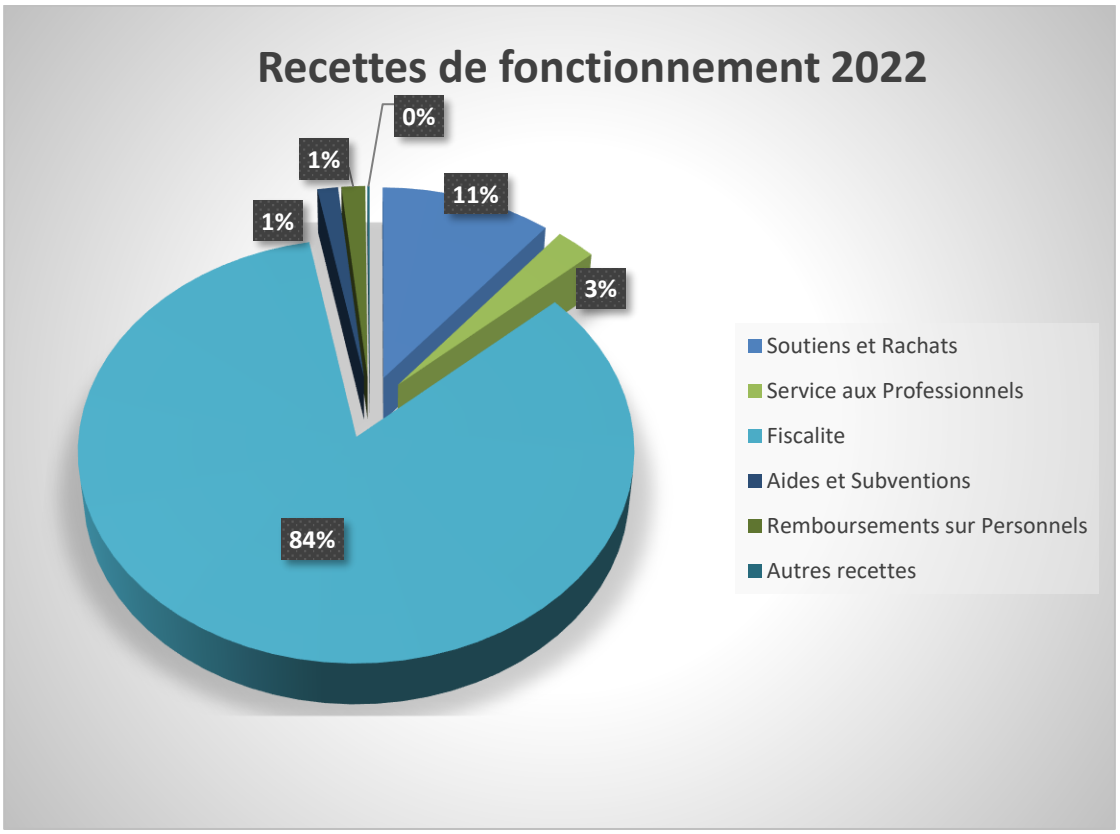

Figure 34 : répartition des recettes de fonctionnement

7.3 DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En 2022, le montant des dépenses d'investissement s'élève à 1 118 953,85 €. L'essentiel des dépenses d'investissement réalisées a permis l'achat de bacs roulants équipés de puces (587 336,96 €) pour la dotation des usagers.

Tableau 19 : Dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2022	*2021*
ACHAT DE CONTENEURS	587 336,96 €	625 119,72 €
AMENAGEMENT DECHETERIE	€	116 668,80 €
AMENAGEMENT DES PAV	€	3 806,64 €
ÉQUIPEMENT DES LOCAUX	€	9 750,89 €
ACHAT DE VEHICULES ET ENGINS	€	218 458,78 €
EQUIPEMENT MISE EN ŒUVRE TI	€	33 721,20 €
GESTION DE PROXIMITE DES BIODECHETS	0,00 €	0,00 €
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS	23 330,00 €	11 665,00 €
MISE A JOUR DES SUBVENTIONS	3 835,00 €	0,00 €
AUTRES	504 451,89 €	0,00 €
TOTAL	**1 118 953,85 €**	**1 019 191,03 €**

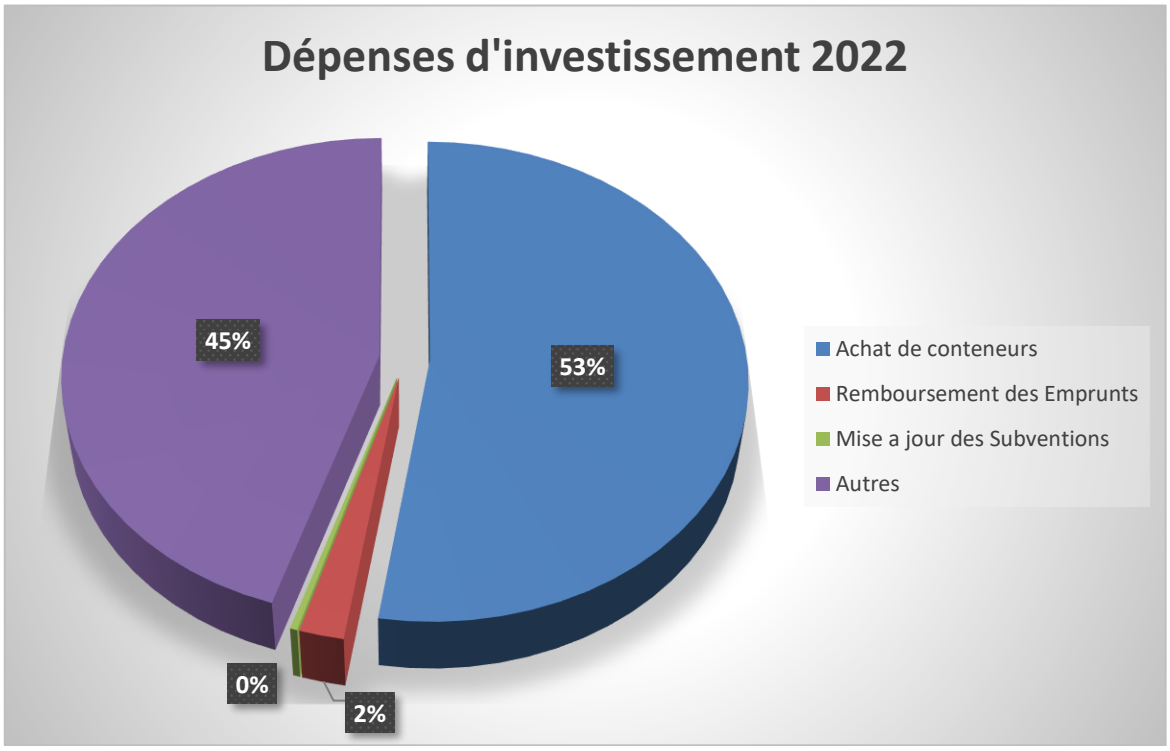

Figure 35 : répartition des dépenses d'investissement

7.4 RECETTES D'INVESTISSEMENT

La collectivité a contracté un emprunt pour un montant de 500 000,00€. La dotation aux amortissements représente un montant de 335 422,53 €.

Tableau 20 : Recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2022	*2021*
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	335 422,63 €	337 678,77 €
EMPRUNT	500 000,00 €	1 299 250,05 €
SUBVENTIONS	0,00 €	0,00 €

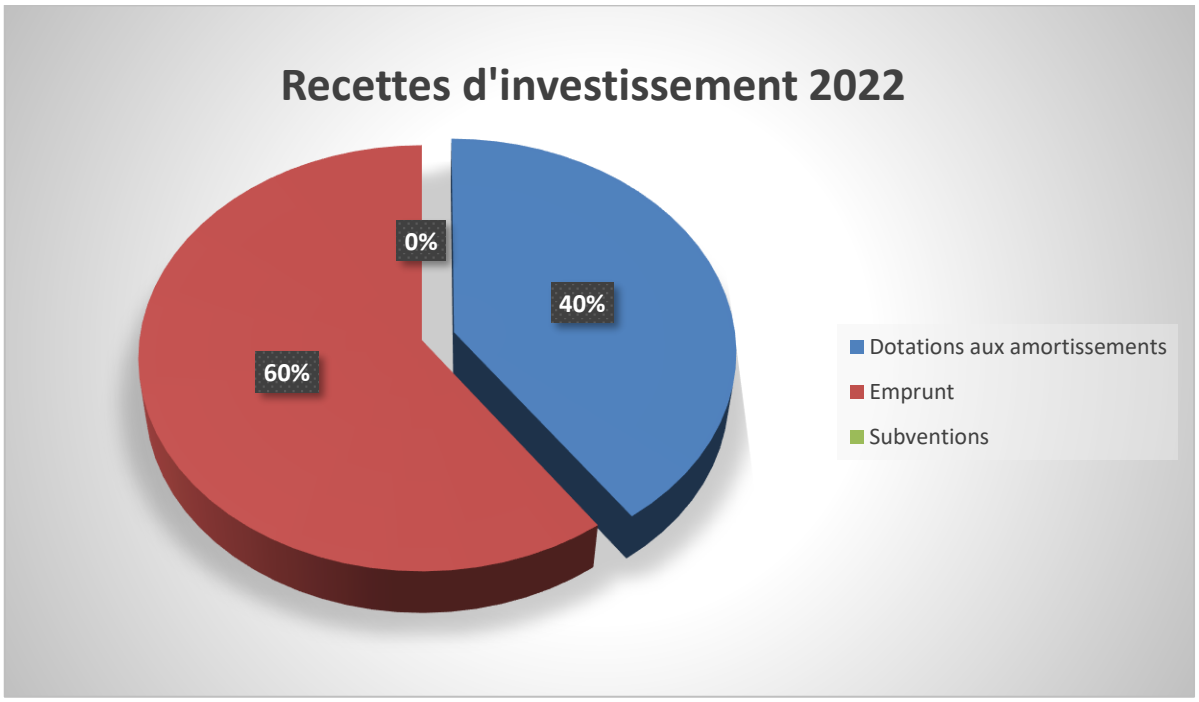

Figure 36 : répartition des recettes d'investissement

7.5 COUTS DU SERVICE[2]

Le SPGD représente un coût aidé HT de 4 809 629 € pour 19 492 tonnes collectées et traitées. Le coût aidé HT par habitant est de 135,68 €.

COUTS AGREGES	HT
Coût complet	5 365 404 €
Coût aidé	4 809 629 €
€/HABITANT	HT
Coût complet	151,36 €
Coût aidé	135,68 €
€/TONNE	HT
Coût complet	277,68 €
Coût aidé	248,92 €

Tableau 21 : coûts du service – matrice 2021

[2] *A noter : Compte tenu des délais de réalisation et de validation de la matrice des coûts sur la base de données consolidées, celle-ci est toujours présentée avec une année de décalage (matrice de l'année n^{-1}). Les résultats ci-dessous concernent donc l'année 2021.*

CHAPITRE 8 : LES PROJETS

L'année 2023 verra le développement des projets suivants :

Démarrage de la tarification incitative. Collecte des ordures ménagères à l'aide des nouveaux équipements, bacs, colonnes, badges, système de reconnaissance de bacs pucés. Les foyers seront facturés par rapport au volume de déchets produits et présentés dans les contenants respectifs. Seule la part forfaitaire sera éligible sur l'année 2023. La part variable (nombre de levées supplémentaires au-delà du forfait) sera facturé l'année suivante.

- ✓ Mise en place des nouveaux dispositifs en vue de la tarification incitative (déploiement de dispositifs collectifs et notamment de colonnes aériennes sur le territoire et enterrées sur les centres-bourg. Permanences pour la distribution de bacs et du badge pour accéder aux 3 déchèteries du territoire, ...)

- ✓ Mise en place des extensions des consignes de tri au 1er janvier 2023 (tous les emballages se trient). Tous les emballages doivent être déposés dans le bac ou dans la colonne de tri (jaune) en vue d'une valorisation de ces matières. Cela pourra ainsi diminuer le volume de la poubelle d'ordures ménagères.

- ✓ Développement de composteurs individuels pour les particuliers et collectifs auprès des communes, habitations collectives, établissements scolaires, associations…

- ✓ Communication et information auprès des usagers du service tout au long de l'année.

- ✓ Mise en place de l'accès au compte usager des administrés

Annexe

Table des figures

Figure 1 : a) Colonnes d'apports volontaires pour le tri - b) pour les ordures ménagères 5

Figure 2 : Limites administratives, nombre d'habitants des communes du territoire de la CC Coeur de Garonne 7

Figure 3 : Organigramme du service de gestion des déchets 8

Figure 4 : Organisation des services de collecte des OMA et Déchèteries en deux secteurs géographiques 10

Figure 5 : Photo de la collecte en porte à porte 12

Figure 6 : Modalités de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne 13

Figure 7 : Modalités de collecte des Recyclables (Emballages et Papiers) sur les communes de la CC Cœur de Garonne 13

Figure 8 : *Fréquences de collecte des Recyclables (Emballages légers et Papiers) sur la CC Cœur de Garonne* 16

Figure 9 : *Fréquences de collecte des OMR sur les communes de la CC Cœur de Garonne* 16

Figure 10 : Destinations de traitement des différents flux collectés 17

Figure 11 : Positionnement des déchèteries sur le territoire 19

Figure 12 : Filières de traitement et valorisation des différents flux de déchèterie 21

Figure 13 : Objectifs ZDZG de la CC Cœur de Garonne 25

Figure 14 : Caractérisation des ordures ménagères 2022 27

Figure 15 : Autocollant stop pub 32

Figure 16 : Courbe d'évolution des OMA en tonne et performance à l'habitant (kg/hab./an) 34

Figure 17 : Détail des flux d'OMA en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2017 34

Figure 18 : Détail des flux de DMA (OMA, Déchèterie hors Déchets Verts [HDV] et Déchets Verts) en performance à l'habitant (kg/hab./an) depuis 2010 35

Figure 19 : Représentation visuelle des parts (en % des tonnages) des modes de traitement en 2022 36

Figure 20 : *Exemples de pages consultables sur le site internet de Cœur de Garonne* 37

Figure 21 : statistiques de consultation des pages du site internet par thématiques 37

Figure 22 statistique de fréquentation du site internet (nombre de vues) 38

Figure 23 : Fréquentation de la page « Tarification Incitative » en 2021..... 38

Figure 24 : *Exemples d'actualités relatives à la TI et à l'enquête de dotation* 39

Figure 25 : *Exemples d'actualités pour les manifestations et l'organisation du service* 39

Figure 26 : *Pages publiées en 2022 sur le journal de Cœur de Garonne* 40

Figure 27 : *Affiche édition 2022* 41

Figure 28 : *Les participants sur la commune de Castelnau-Picampeau* 41

Figure 29 : *Quelques participants de la commune de Sainte-Foy de Peyrolières devant leur « récolte »* 42

Figure 30 : *Affiche Laisse parler ton cœur édition 2022*..... 42

Figure 31 : Affiche des réunions publiques.....43

Figure 32 : *Quelques exemples de documents de communication à destination des usagers (mémo-tri, Stp-pub, guide du compostage)* 44

Figure 33 : répartition des dépenses de fonctionnement 45

Figure 34 : répartition des recettes de fonctionnement 47

Figure 35 : répartition des dépenses d'investissement..... 48

Figure 36 : répartition des recettes d'investissement..... 49

Table des Tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du territoire de la CC Cœur de Garonne 6

Tableau 2 : Répartition du parc de véhicules assurant la collecte et le transport réalisés en régie 9

Tableau 3 : Données relatives à l'apport volontaire sur la CC Cœur de Garonne en 2021 14

Tableau 4 : Fréquence de collecte et code associé 15

Tableau 5 : Données relatives au porte-à-porte sur la CC Cœur de Garonne 18

Tableau 6 : Modalités de facturation des artisans en déchèterie 20

Tableau 7 : Déchets occasionnels acceptés sur les déchèteries de la CC Cœur de Garonne..... 20

Tableau 8 : Jours et horaires d'ouvertures des déchèteries de la CC Cœur de Garonne..... 21

Tableau 9 : Synthèse des informations concernant la collecte et le traitement en fonction des flux..... 23

Tableau 10 : Années de référence pour les flux d'OMA et de DMA 26

Tableau 11 : Valeur de l'indice 2021, calculé sur la base des tonnages. 26

Tableau 12 : Axes de travail du PLPDMA 28

Tableau 13 : Planning prévisionnel 31

Tableau 14 : Tonnages et performances à l'habitant selon les flux de déchets 2022 (année de référence, 2020 et 2021) 33

Tableau 15 : Parts des différents modes de traitements (en tonnages) 36

Tableau 16 : Dépenses de fonctionnement 45

Tableau 17 : principaux prestataires du service 46

Tableau 18 : Recettes de fonctionnement 46

Tableau 19 : Dépenses d'investissement 48

Tableau 20 : Recettes d'investissement 49

Tableau 21 : coûts du service – matrice 2021 50